

# COMPTE RENDU de réunion du Comité Syndical *Séance du 5 mars 2020*

<i>Nombre de délégués</i>		Le jeudi 5 mars 2020, à 14h30, le <b>Comité Syndical de l'EPTB Gardons</b> s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 17 février 2020.
<i>En exercice</i>	32	
<i>Présents</i>	25	
<i>Votants</i>	26	

**Etaient présents (votants)** : M. ROUSTAN (Président), M. ANDRE (Alès Agglomération), M. ROUILLON (Alès Agglomération), M. JACOT (Alès Agglomération), M. GRAS (Alès Agglomération), Mme CRUVELLIER (Alès Agglomération), M. IGLESIAS (Alès Agglomération), M. BONNAFOUX (Alès Agglomération), MME MEUNIER (Alès Agglomération), M. RIBOT (Alès Agglomération), M. BOUGAREL (Alès Agglomération), M. VIC (Alès Agglomération), M. MAZAUDIER (Nîmes Métropole), MME MAQUART (Nîmes Métropole), M. BOLLEGUE (Nîmes Métropole), M. VOLEON (Nîmes Métropole), M. PEDRO (CC Pont du Gard), M. VINCENT (CC Pays d'Uzès), M. SALLE-LAGARDE (CC Pays d'Uzès), M. ABOU (CC Causses Aigoual Cévennes), M. PRADILLE (CC Causses Aigoual Cévennes), M. LAYRE (CC Piémont Cévenol), M. DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol), M. COUDERC (CC Pays de Sommières), M. CARRIERE (SI du Briançon).

**Présents sans voix délibérative**

M. FELIX (CC Piémont Cévenol). M. ESPAZE (CC Causses Aigoual Cévennes).

**Autres personnes présentes**

M. GEORGES, Mme FATA LIVIA, (EPTB Gardons), M SAUZET (Pairie départementale), M. VIGUIE (CA Alès Agglo).

---

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 14h30.

Le Président informe l'assemblée du pouvoir déposé à l'ouverture de la séance :

- De M. MARTINET (CC du Pont du Gard) à M. PEDRO (CC du Pont du Gard)

Aucun autre pouvoir n'est présenté.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : ce point concerne une délégation au Président pour signer les conventions d'occupation de terrains dont l'EPTB Gardons est propriétaire.

A l'unanimité, l'assemblée accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour

## **Point 1 – PROCES-VERBAUX DE SEANCES DES REUNIONS DU 18 DECEMBRE 2019 ET DU 30 JANVIER 2020**

Le Président rappelle que les Procès-verbaux de séance du 18 décembre 2019 et du 30 janvier 2020 ont été transmis aux délégués. Il demande si ces Procès-Verbaux appellent des observations.

Aucune remarque n'est formulée – les Procès-verbaux de séances du 18 décembre 2019 et du 30 janvier 2020 sont validés à l'unanimité.

### **Marchés publics**

Le Président rappelle qu'un certain nombre de commandes sont passées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Comité Syndical. Il est tenu d'en rendre compte à chaque réunion de Comité Syndical. Le tableau qui présente les marchés et commandes diverses passés entre le 04 décembre 2019 et le 06 février 2020 est joint en annexe.

### **Conventions**

Il n'a pas été signé de nouvelles conventions depuis le dernier comité syndical.

Le comité Syndical prend acte de ces informations.

### **Point 3 - MAINTIEN DES RESEAUX PIEZOMETRIQUES URGONNIEN ET HETTANGIEN – MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT** **Délibération n° 2020/11**

---

Le Président rappelle que l'EPTB Gardons s'est porté maître d'ouvrage du projet de maintien des réseaux piézométriques urgonnien et hettangien (délibération n°2018/71 du 10 octobre 2018).

Le plan de financement a évolué.

**Montant de l'opération : 66 000 €HT soit 79 200 € TTC – Plan de financement sur le montant HT**

<b>Plan de financement initial</b>	<b>Nouveau plan de financement</b>
Agence de l'eau : 50% Région Occitanie : 20% EPTB Gardons : 30%	Agence de l'eau : 50% Région Occitanie : 20% Département du Gard : 10% EPTB Gardons : 20%

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➡ APPROUVE le plan prévisionnel de financement et autoriser le Président à solliciter les financeurs,
- ➡ AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, conventions, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

### **Point 4 – MANDATS SPECIAUX**

---

Sans objet - Pas de délibération.

Le Président expose que, dans le cadre de l'avancement de carrière lié au statut de la Fonction Publique Territoriale, un agent pourra bénéficier en 2020 d'un avancement de grade par ancienneté.

Il n'y a pas de création d'emploi supplémentaire par rapport au tableau des emplois actuel, mais il revient à l'assemblée délibérante de créer les postes permettant l'avancement de grade des agents. Il sera proposé, dans le même temps, de supprimer l'emploi actuellement pourvu dès la nomination de l'agent sur le nouveau grade d'affectation, ce poste devenant alors vacant.

Dès la création du poste, il y aura saisine de la CAP pour la nomination de l'agent éligible à l'avancement de grade. La suppression de poste fera l'objet d'une délibération au comité syndical qui suivra la nomination des agents dans le nouveau grade et sera soumise pour avis à la CTP.

Le poste concerné est le suivant :

EMPLOI A CRÉER LIBELLE DU GRADE	CAT	NB	DATE D'EFFET DE CREATION	EMPLOI ACTUEL A SUPPRIMER	CAT	NB	MODALITES DE SUPPRESSION DES POSTES
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1	01/10/2020	INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1	Délibération au comité syndical qui suivra la nomination de l'agents dans son nouveau grade

**Ainsi,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPTB Gardons ;

CONSIDERANT la nécessité de créer le poste ci-avant détaillé,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

➔ DECIDE la création du poste suivant :

EMPLOI A CRÉER LIBELLE DU GRADE	CAT	NB	DATE D'EFFET DE CREATION
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1	15/03/2020

➔ DIT que ce poste est un poste PERMANENT créé à temps complet,

➔ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

➔ AUTORISE le Président ou son délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Le Président explique que l'EPTB Gardons envisage de mettre en place une ligne de trésorerie de 200 000 à 300 000 €.

En effet, pour faire face au besoin de trésorerie lié au décalage d'encaissement des subventions par rapport au paiement des factures des opérations en cours, une ligne de trésorerie, pour la section de **fonctionnement** pourrait être nécessaire courant 2020.

A ce jour, l'EPTB Gardons ne détient aucune ligne ouverte compte tenu :

- ➔ D'une part de la clôture de tous les financements SMD et des encaissements rapides des montants demandés,
- ➔ D'autre part, de l'avance de trésorerie consentie par l'agence de l'eau pour 276 900 €.

La Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne seront consultés.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de donner mandat au Président pour négocier la ligne de trésorerie pour un montant maximum de 300 000 € et de l'autoriser à signer le contrat à intervenir avec l'établissement financier qui sera le mieux placé.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 300 000 €
- ➔ DONNE DELEGATION au Président pour négocier et réaliser un ou plusieurs contrats pour un montant maximum de 300 000 €
- ➔ AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

#### **Point 6b – PRET COURT TERME**

**Délibération n° 2020/14**

---

Le Président explique que l'EPTB Gardons envisage de recourir à l'emprunt pour le budget 2020.

Le besoin en emprunt repose sur un emprunt court terme ou « crédit relais » dont le besoin est estimé à 1 500 000 €.

Une première tranche de 700 000 € de crédit relais est négociée avec la Banque Postale, le taux proposé en décembre 2019 était de 0.28% avec une commission d'engagement de 0.14% environ.

Une autre tranche de 800 000 € sera mobilisée suivant le besoin de trésorerie et en fonction de l'avancement des chantiers de la passe à poisson de Remoulins et de l'aménagement du Briançon à Thézières. Pour cette 2<sup>ème</sup> tranche, plusieurs établissements bancaires seront consultés au moment de la mobilisation si elle est nécessaire.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DONNE MANDAT au Président pour contracter un crédit court terme sur 2 ans, au taux effectif en vigueur à ce jour, pour un montant maximum de 700 000 €, contrat à intervenir avec l'établissement financier qui sera le mieux placé.
- ➔ DONNE MANDAT au Président pour négocier et contractualiser la 2<sup>ème</sup> tranche de Crédit court terme pour 800 000 € maximum, si le besoin de trésorerie est avéré.
- ➔ AUTORISE le Président à signer tout acte et document se rapportant à ces contrats de prêt court terme et permettant leur mise en œuvre.

Il est rappelé au Comité Syndical que le centre-ville de la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès est inondable par débordement de L'Esquielle. L'EPTB Gardons a réalisé en 2010 un barrage de surstockage en amont de la commune afin de protéger le centre-ville contre les inondations.

La première étude de dangers du barrage avait été produite par le maître d'œuvre ISL en 2010 et transmise au Préfet le 1<sup>er</sup> avril 2011. Le contenu de cette étude respectait l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu.

L'arrêté préfectoral n°2013288-0022 du 15 octobre 2013 a validé le contenu de l'étude de danger. Il est demandé, dans l'arrêté préfectoral susvisé, que cette étude fasse l'objet d'une révision au plus tard le 5 avril 2020 tel que prévu par la réglementation pour un barrage de classe B.

L'arrêté du 6 août 2018 fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages prévoit que les barrages existants de classe A et B soient conformes aux exigences essentielles de sécurité telles que définies dans ledit arrêté. La vérification de cette conformité aux exigences essentielles de sécurité doit être établie dans le cadre de la révision des études de dangers. Il s'agit de démontrer que le barrage ne peut pas être à l'origine d'une libération d'eau incontrôlée et dangereuse en condition normale d'exploitation ou en cas d'événements et d'incidents exceptionnels.

Par ailleurs, l'arrêté du 3 septembre 2018 modifie l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu.

La nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un transfert de compétence entre Nîmes Métropole à l'EPTB Gardons s'est opéré. L'EPTB Gardons est le gestionnaire et l'exploitant du barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Il revient à l'EPTB Gardons d'engager la révision de l'étude de dangers du barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la loi sur l'eau.

La délibération n°2019/87, prise lors du comité syndical du 18 décembre 2019, a permis au syndicat de solliciter le bureau d'études ISL ingénierie pour obtenir un devis pour la révision de l'étude de dangers.

Le montant du devis est supérieur à l'estimation faite par l'EPTB Gardons en première approche.

Cet écart de prix se justifie par la nécessité de vérifier la stabilité de l'ouvrage en crue et en cas de séisme selon les nouvelles normes techniques en vigueur (guide CBFRR et de l'arrêté technique du 6 août 2018). En octobre 2019, une note d'interprétation de cette nouvelle réglementation a été produite par l'Etat. Elle a conduit à renchérir le coût des études en imposant une révision en profondeur des études déjà existantes.

Ainsi, il est prévu de procéder à la vérification de la stabilité de l'ouvrage selon les nouvelles normes, en prenant en compte les matériaux réellement mis en œuvre lors de la réalisation du barrage. Cette vérification sera menée à l'aide de modélisation en cas de crue et de séisme.

De plus, ISL prévoit de réaliser une modélisation des écoulements dans l'évacuateur de crue afin de connaître les conséquences des ondes stationnaires qui se produiraient dans l'évacuateur de crue, sur le niveau de dangers du barrage.

Ainsi, le présent rapport vise à engager l'élaboration de la révision de l'étude de danger du barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès en tenant compte de l'évolution récente de la réglementation et des demandes de l'Etat faites sur la première étude de dangers.

## **Objectifs**

L'objectif de l'étude est d'élaborer la révision de l'étude de dangers du barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

## **Détail de l'opération**

L'EPTB Gardons recrutera un bureau d'études agréé pour établir la nouvelle étude de dangers du barrage.

Conformément à l'arrêté du 3 septembre 2018 qui modifie l'arrêté du 12 juin 2008 *définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu*, l'étude de dangers sera composée des paragraphes suivants :

### **0. Résumé non technique**

Le prestataire rédigera le résumé non-technique de l'étude de dangers qui a vocation à être le premier support de communication de l'étude.

### **1. Renseignements administratifs**

Il sera indiqué dans ce paragraphe le cadre dans lequel cette étude de dangers est réalisée. Le nom du Maître d'Ouvrage et du bureau d'études agréé qui réalise l'étude seront indiqués.

### **2. Objet de l'étude**

Il sera précisé le périmètre de l'étude et les ouvrages qui seront inclus à l'analyse.

### **3. Analyse fonctionnelle de l'ouvrage et de son environnement**

L'analyse fonctionnelle de l'ouvrage et de son environnement sera reprise de la première étude de danger. Une mise à jour de l'évaluation des enjeux potentiellement impactés par le barrage sera établie par le prestataire.

### **4. Politique de prévention des accidents majeurs et système de gestion de la sécurité**

Le prestataire analysera les pratiques organisationnelles mises en place par l'EPTB Gardon sous l'angle de la sécurité en gestion courante et lors d'événements exceptionnels et accidentels en s'appuyant notamment sur le document d'organisation (consignes écrites de surveillance en toutes circonstances et en crue).

Les points suivants sont particulièrement attendus :

- ➔ Une analyse de l'adéquation du document d'organisation et de l'ensemble des procédures aux enjeux de sûreté de l'ouvrage,
- ➔ Un exposé des responsabilités en matière de sûreté d'exploitation des différents acteurs intervenant sur le barrage. Les documents précisant ces responsabilités sont cités,
- ➔ En cas d'intervention de sociétés sous-traitantes pour des opérations relatives à la sûreté de l'ouvrage, une justification que ces sociétés sont en mesure d'intervenir en toutes circonstances et avec un niveau de qualification suffisante,
- ➔ Une démonstration que le personnel de l'équipe d'exploitation est en nombre suffisant et qualifié pour répondre aux situations d'urgences. C'est, en particulier, le cas pour des personnels exploitant plusieurs ouvrages dans des secteurs pouvant subir un même aléa,
- ➔ Un bilan mettant en lumière les pistes d'amélioration éventuelles sur la politique de maintenance et d'entretien ainsi que sur les essais et tests,

### **5. Examen exhaustif de l'état et bilan de conception, de comportement et d'état des ouvrages**

Il est prévu que le prestataire réalise un examen exhaustif de l'état de l'ouvrage et de ses parties habituellement noyées ou difficiles d'accès. Il pourra s'appuyer sur les rapports de surveillance et des visites techniques approfondies (VTA) pour les parties accessibles qui ont été établies depuis la réception de l'ouvrage.

Un programme d'examen sera défini par le prestataire en début de mission. A ce stade, il est prévu que le prestataire puisse inspecter la fosse de dissipation d'énergie de l'évacuateur de crue qui est en eau en permanence, et le système de drainage qui n'a jamais été inspecté.

Par ailleurs, le prestataire dressera le bilan de conception, de comportement et de l'état des ouvrages à partir des études et documents archivés dans le dossier de l'ouvrage.

Il justifiera de la conformité à l'arrêté technique barrage du 6 aout 2018. Pour ce faire, de nouveaux calculs de stabilité seront menés selon les nouvelles normes en vigueur, notamment celles sur la stabilité des barrages en remblai émises par le Centre Français des Barrages et Réservoirs (CFBR) et celles sur les séismes émises par la Direction Général de la Prévention des Risques (DGPR). Ces calculs devront être menés en tenant compte des caractéristiques des matériaux qui ont été mis en œuvre lors de la construction de l'ouvrage.

Il est prévu de mener une modélisation en trois dimensions des écoulements dans l'évacuateur de crue afin d'étudier les conséquences des ondes stationnaires sur le niveau de danger du barrage. Les outils de modélisation permettant d'étudier ces phénomènes n'existaient pas à l'époque des études de conception du barrage (2006). Il est ainsi proposé de mener cette vérification dans le cadre de cette nouvelle étude de dangers.

Enfin, l'analyse du comportement du barrage depuis sa réception sera établie à partir des rapports d'auscultation notamment et de l'ensemble des pièces du dossier de l'ouvrage.

## **6. Caractérisation des aléas naturels**

Le prestataire pourra s'appuyer sur les données établies dans le cadre de la première étude de dangers. L'EPTB Gardons a fait établir récemment une étude de révision de l'hydrologie au droit du barrage par ISL dans le cadre du dossier d'autorisation de l'aménagement hydraulique. Le prestataire aura à sa charge de l'intégrer dans la présente étude de dangers.

## **7. Eude accidentologique et retour d'expérience**

L'analyse doit couvrir l'ensemble des accidents et incidents survenus dans la vie de l'ouvrage. Le prestataire s'appuiera sur le dossier de l'ouvrage pour dresser l'état des lieux et établir son étude.

## **8. Identification et caractérisation des risques en termes de probabilité d'occurrence, d'intensité et de cinétique des effets et de gravité des conséquences**

Le prestataire reprendra les éléments établis dans la première étude de dangers qui traite de manière exhaustive de ce point.

La nouvelle réglementation sur la sûreté des barrages, demande que la maitre d'ouvrage analyse les conséquences de la perte de performance du système de drainage du barrage et d'étudier les conséquences sur la stabilité de l'ouvrage. La probabilité d'apparition de ce risque en sera définie par le prestataire.

## **9. Etude de réduction des risques**

L'étude de réduction des risques est la conclusion de l'étude de dangers. Elle doit se prononcer sur le niveau de sûreté de l'ouvrage.

## **10. Cartographie**

Les cartographies présentant les différents risques seront produites par le prestataire. Il s'agit notamment des cartes de l'onde de rupture du barrage. Il est prévu que le prestataire mette à jour ces cartes. Un modèle hydraulique sera nécessaire afin de mettre à jour les cartes.

### **Montant financier**

Le montant de l'opération est estimé à 30 000 €HT, soit 36 000 € TTC et se décompose de la manière suivante :

- ➔ Etude 24 700 € HT
- ➔ Inspection des drains : 3 000 € HT
- ➔ Nettoyage et vidange de la fosse de dissipation : 2 300 € HT

L'étude sera menée en 2020.

### **Plan de financement :**

Après avoir consulté les partenaires financiers, il apparaît que cette opération ne sera pas financée. Ainsi, l'EPTB Gardons prendra en charge la totalité des dépenses de l'opération.

### **Nature des procédures de passation des marchés**

Conformément à l'article L2122-1 du code de la commande publique et à la délibération de l'EPTB Gardons n°2017/25 du 3 juillet 2017, complétée par la délibération n° 2018/83 du 19 décembre 2018, la nature de la passation du marché d'étude est la procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence préalable (montant inférieur à 25 000 €HT).

Le choix de cette procédure se justifie par le fait qu'une partie importante du coût de l'étude est liée à la construction d'un modèle hydraulique couvrant le territoire en aval du barrage jusqu'au Gardon et à la mise à jour de l'étude de danger.

Ces éléments ont déjà été réalisés dans le cadre des études précédentes de conception et réglementaires du barrage par le Maître d'œuvre, bureau d'études ISL ingénierie, en charge de sa construction.

La nature de la passation des autres marchés publics sera la suivante :

- ➔ Vidange et nettoyage de la fosse : procédure adaptée (montant inférieur à 4 000 €HT),
- ➔ Inspection du système de drainage : procédure adaptée (montant inférieur à 4 000 €HT),

### **Démarrage des prestations**

En l'absence de financement, les prestations pourront débuter à l'issue de la signature des marchés.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage de l'élaboration de l'étude de dangers du barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès,
- ➔ APPROUVE le montant de l'opération,
- ➔ AUTORISE le Président à adopter les conclusions de l'étude de dangers et à la déposer auprès de l'Etat,
- ➔ AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

## **Point 8 - REALISATION DE PROTECTIONS DE BERGE DANS LA TRAVERSEE D'ALES EN AVAL DU PONT DE LA ROCADE – PHASE CONCEPTION** **Délibération n° 2020/16**

Le Gardon dans la traversée d'Alès a été aménagé par la création de risbermes et par des quais de part et d'autre de son lit mineur. Certains tronçons de quai jouent un rôle de protection contre les inondations.

Suite à la crue de 2002, Alès agglomération a mis en œuvre un programme de travaux visant à aménager le Gardon dans la traversée d'Alès afin de réduire les conséquences des crues sur les biens, les personnes mais également de protéger les ouvrages de protection contre les inondations et les quais. Ce programme de travaux comprenait la mise en œuvre d'une risberme de part et d'autre du lit mineur du Gardon sur toute la traversée urbaine et la réalisation d'aménagements de protection des berges des risbermes sur les secteurs les plus exposés aux forces érosives causées par les écoulements du Gardon.

Les travaux de protection des risbermes étaient scindés en 4 tranches. Les 3 premières tranches ont été réalisées entre 2007 et 2012. La dernière tranche qui concernait la protection des risbermes exposées au risque d'érosion sur le secteur en aval du pont de la rocade n'a pas été mise en œuvre.

Les risbermes en aval du pont de la rocade sont ainsi vulnérables au risque d'érosion causé par la divagation du Gardon.

Les études de diagnostic des digues d'Alès établies par le bureau d'études GINGER CEBTP en 2011 et d'EGIS en 2014 ont mis en évidence que compte tenu de l'incitation généralisée du fond du lit du Gardon et de la profondeur d'ancrage des fondations des digues, les digues sont vulnérables au risque d'affouillement. Le diagnostic recommande ainsi de maintenir les risbermes de part et d'autre du lit du Gardon en l'état afin de se prémunir du risque de déstabilisation des ouvrages de protection contre les inondations (digues).

En 2018, l'EPTB Gardons est devenu le gestionnaire des ouvrages de protection contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant des Gardons et notamment des digues d'Alès. Les digues d'Alès sont de classe B. Dès sa prise de compétence, le syndicat a mis en place un suivi de l'évolution des zones d'érosion des risbermes dans la traversée urbaine d'Alès afin de connaître la dynamique du phénomène.

Il a été observé par les services de l'EPTB Gardons lors des visites régulières des digues que les risbermes en aval du pont de la rocade présentaient des signes d'érosion au niveau des zones d'extrados des méandres du Gardon.

En effet, en aval du pont de la rocade, le Gardon a emporté, en rive droite, une partie de la risberme sur environ 150 ml et a ainsi causé le recul de la risberme d'une dizaine de mètres. La distance entre le pied de la digue et le haut de la berge s'est fortement réduite au droit de la zone la plus érodée. L'anse d'érosion présente une berge quasiment verticale d'une hauteur de plusieurs mètres. Les berges situées en amont et aval de cette zone sont également exposées au risque d'érosion.

Les berges de la risberme de la rive gauche située en aval immédiat du pont de la rocade présentent également des signes d'érosion qui les rendent instables. Un linéaire d'environ 250 ml de risberme est potentiellement vulnérable sur ce secteur.

Compte tenu de la dynamique d'évolution de ces zones observée ces dernières années et du rôle identifié des risbermes sur la protection des fondations des digues, le syndicat souhaite engager un programme de travaux visant à se prémunir du recul des risbermes en aval du pont de la rocade. Le recul des risbermes pourrait conduire à termes à l'affouillement des fondations des digues de protection et à leur ruine.

L'EPTB Gardons prévoit de poursuivre les travaux de protection des risbermes en aval du pont de la rocade qui avaient été initialement prévus par Alès Agglomération suite à la crue de septembre 2002.

Les travaux concernent la protection des pieds des digues situées en aval du pont de la rocade afin d'éviter l'affouillement des fondations. Les digues d'Alès sont classées au titre de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques. La définition et le suivi des travaux doivent être effectués par un maître d'œuvre agréé par l'Etat.

La présente délibération vise à engager la phase conception des travaux de confortement des berges des risbermes situées en aval du pont de la rocade.

### **Objectifs**

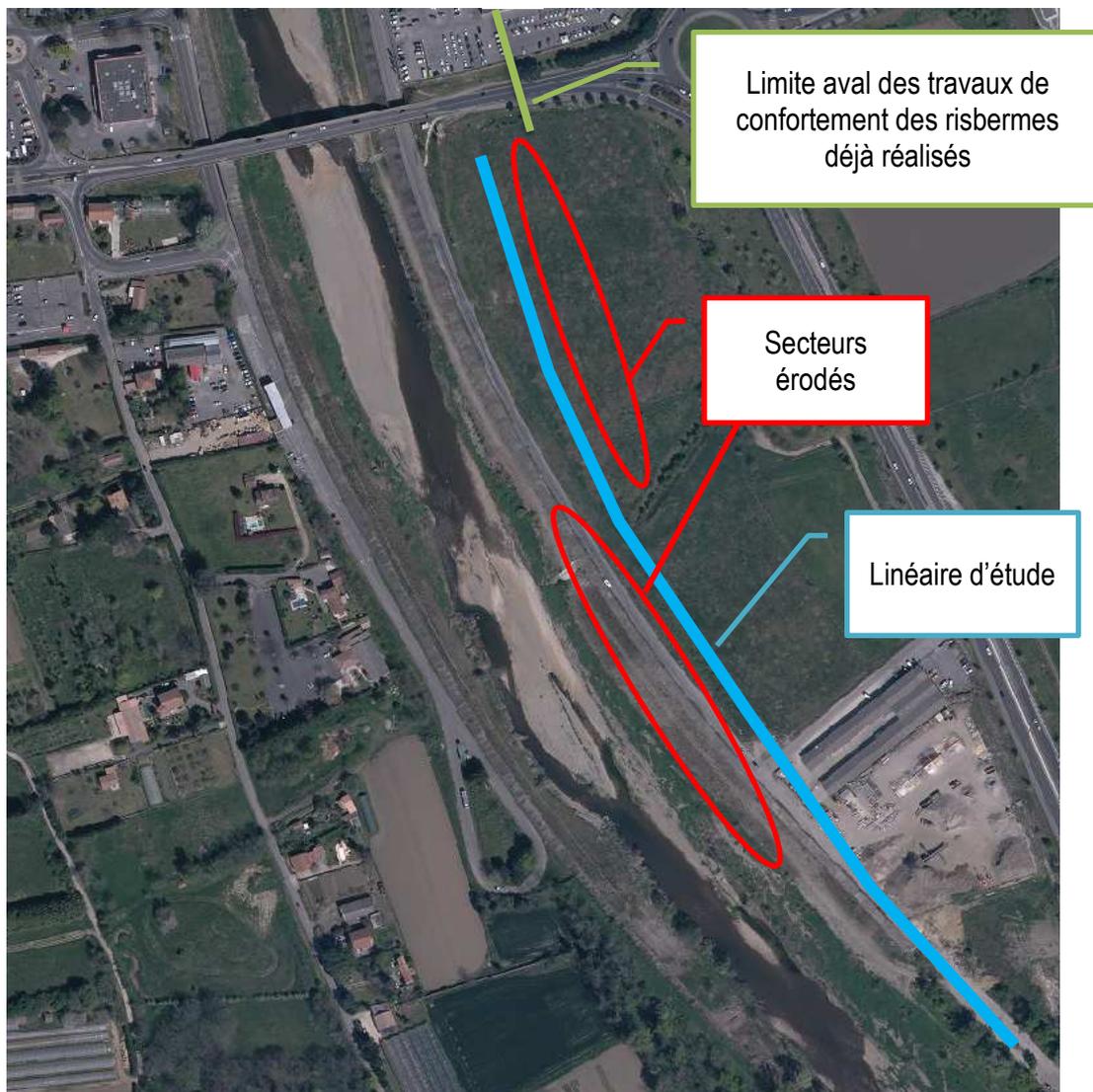
L'objectif de l'opération est de protéger les risbermes menacées d'être érodées par le Gardon en aval du pont de la rocade. Ces travaux permettront de protéger les digues contre le risque d'affouillement de leur fondation. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre une stratégie de gestion sur le long terme des digues dans la traversée d'Alès en les sécurisant contre le risque d'affouillement.

### Détail de l'opération

L'opération vise à protéger les risbermes potentiellement impactées par un risque d'érosion de leur berge. L'étude à conduire permettra d'établir le linéaire précis qui fera l'objet des travaux.

A ce stade de la réflexion, il est toutefois possible d'estimer le linéaire concerné par les travaux de protection de berge à 250 ml en rive gauche et à 250 ml en rive droite.

La carte ci-dessous permet de localiser le linéaire d'étude et les secteurs présentant des érosions.



Plusieurs solutions de protection de berge seront étudiées par le maître d'œuvre en phase d'Esquisse afin de retenir la solution la plus adaptée au contexte local.

Le maître d'œuvre établira une analyse multicritère de ces différentes solutions afin d'aider le Maître d'Ouvrage à retenir la solution qu'il souhaite voir réaliser. Les études détaillées des ouvrages seront ensuite élaborées par le maître d'œuvre. Le dossier réglementaire sera produit après validation des études d'AVP.

Compte tenu de la nature des travaux et de leurs dimensions, une demande d'autorisations au titre de la loi sur l'eau devra être sollicitée auprès des services de l'Etat. Cette procédure prévoit la tenue d'une enquête publique.

Une fois l'autorisation réglementaire obtenue, la phase « Réalisation » de l'opération pourra démarrer.

Un coordinateur de sécurité et de protection de la santé sera recruté dès le lancement de l'opération afin qu'il valide les études de conception et s'assure que les moyens mis en œuvre lors des travaux respectent la réglementation en vigueur.

Pour établir les études de conception des ouvrages à réaliser, des campagnes topographiques et géotechniques seront menées. Le maître d'œuvre sera en charge de définir et de suivre ces prestations complémentaires.

Des entreprises de travaux publics seront recrutées pour réaliser les ouvrages définies par le maître d'œuvre.

### **Détail des missions :**

#### **Maitrise d'œuvre :**

La mission de maîtrise d'œuvre comporte les éléments de mission de base suivants :

- phase conception :
  - Etude de scénarios d'aménagement (niveau esquisse)
  - Etude d'Avant-Projet ;
  - Etude au niveau PRO
- phase réalisation :
  - Assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux (DCE et ACT) ;
  - Visa des études d'exécution (VISA) ;
  - Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
  - Assistance pour les opérations de réception (AOR).

En outre, elle comprend les éléments de missions complémentaires suivants :

- phase conception :
  - dossiers réglementaires
  - analyse de la pertinence économique
- phase réalisation :
  - Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier.

#### **Inventaire écologique et procédure Eviter – Réduire - Compenser :**

Les travaux envisagés portent sur les berges du Gardon. Afin de préciser l'impact des travaux, une expertise en matière environnementale sera menée. Il est connu que le castor est présent dans la traversée d'Alès.

Cette expertise permettra de déterminer les mesures d'évitement (modification d'emprise du chantier...), de réduction (adaptation du calendrier...), de compensation (création d'un nouvel habitat et déplacement des espèces...) qui pourraient être prises.

#### **Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) :**

Dans le cadre des missions qui lui incombent, le coordonnateur SPS veille à la mise en œuvre des principes généraux de prévention du code du travail qui sont applicables, afin de prévenir les risques liés aux co-activités simultanées ou successives dans la réalisation de l'ouvrage et de prévenir les risques liés aux interventions sur l'ouvrage.

Les deux phases qui caractérisent la mission de sécurité et de protection de la santé se décomposent comme suit :

##### **- Phase conception :**

- ➔ Phase conception pour les études AVP, vérification des études d'avant-projet et des exécutions à joindre au DCE à valider par le maître d'ouvrage,
- ➔ Réalisation du PGC,
- ➔ Ouverture et mise à jour du DIUO,

##### **- Phase réalisation :**

- ➔ Mission d'assistance au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre pendant la période de préparation du chantier avec examen et validation des études d'exécution complémentaires,
- ➔ Visite d'inspection et de chantier,

Réception des travaux, établissement du DIUO, assistance et avis sur la levée des réserves pendant la garantie de parfait achèvement.

### **Topographie :**

Afin de mener à bien les études de conception des ouvrages à réaliser, une campagne topographique sera menée dès le lancement de l'opération. Elle permettra d'obtenir des données topographiques récentes du site d'érosion et permettra au maître d'œuvre d'estimer au plus juste les quantités des matériaux nécessaires à la reconstitution et à la protection de la risberme.

### **Géotechnique :**

Afin de mener à bien la réalisation des ouvrages, un bureau d'études spécialisé en géotechnique sera recruté. Il sera en charge de mettre en œuvre le programme des investigations à mener sur le terrain en lien avec les missions G2 et G4 qui lui seront confiées et qui auront été définies par le maître d'œuvre.

Des sondages sur le terrain permettront de reconnaître les différents horizons de sol sous les ouvrages à créer et de localiser le substratum rocheux.

### **Travaux :**

Le dossier de consultation des entreprises sera rédigé par le maître d'œuvre. Ce dernier assurera également la direction de l'exécution des aménagements.

Les principaux postes des travaux sont les suivants :

- ➔ Terrassement,
- ➔ génie civil (béton, enrochement) et génie végétal (ensemencement, couche de branche à rejet,...)

Le budget estimatif a été déterminé à partir de l'expérience du syndicat sur des chantiers similaires.

Il est estimé à ce stade à 900 000 € HT. Toutefois cette estimation reste très sommaire. Il appartiendra au maître d'œuvre de préciser ce montant à chaque étape de sa prestation.

### **Montant financier**

L'opération est scindée en deux phases. Le présent rapport concerne la phase conception de l'opération.

Pour la phase conception, il est prévu les dépenses suivantes :

Maîtrise d'œuvre : 45 000 € HT

Inventaire écologique et procédure ERC : 10 000 € HT

Dossier réglementaires incluant les frais de la procédure administrative : 10 000 € HT

Mission topographique : 9 000 € HT

Mission géotechnique : 5 000 € HT

Missions CSPPS : 1 000 € HT

**Soit un total de 80 000 € HT (96 000 € TTC) pour la phase conception de l'opération.**

L'ensemble de ces dépenses sont prévues sur les années 2020 - 2021.

€ HT	2020	2021
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	30 000 €	15 000 €
<b>Inventaire écologique et procédure ERC</b>	5 000 €	5 000 €
<b>Dossier réglementaire</b>	5 000 €	5 000 €

<b>Topographie</b>	9 000 €	
<b>Géotechnique</b>	5 000 €	
<b>CSPS</b>	1 000 €	
<b>Total</b>	<b>55 000 €</b>	<b>25 000 €</b>

Soit les montants suivants en TTC :

2020	2021
<b>66 000 € TTC</b>	<b>30 000 € TTC</b>

Les montants prévisionnels par missions pour l'ensemble de l'opération sont les suivants :

Maitrise d'œuvre dont dossier réglementaire + frais de procédure administrative : 90 000 € HT  
 Inventaire écologique et procédure ERC : 10 000 € HT  
 Mission topographique : 10 000 € HT  
 Mission géotechnique : 9 000 € HT  
 CSPS : 2 000 € HT  
 Travaux : 900 000 € HT

**Soit un total de 1 021 000 € HT, soit 1 225 200 € TTC.**

#### **Plan de financement :**

Le plan prévisionnel de financement de la phase conception (80 000 € HT) de cette opération est le suivant :

Région : 20 % soit 16 000 €  
 Département du Gard : 20 % soit 16 000 €  
 Europe (FEDER) : 20% soit 16 000 €

L'EPTB Gardons prendra en charge le montant restant soit 32 000 €. Ce dossier n'est pas mutualisé (Ouvrage hydraulique), l'autofinancement sera donc affecté à la cotisation de la collectivité concernée soit Alès agglomération.

#### **Nature des procédures de passation des marchés**

Conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération de l'EPTB Gardons n°2017/25 du 3 juillet 2017, la nature de la passation des marchés publics sera la suivante :

- ➔ maîtrise d'œuvre : procédure adaptée (montant compris entre 90 000 et 150 000 €HT),
- ➔ inventaire écologique et procédure ERC : procédure adaptée (montant compris entre 4 000 et 25 000 €HT),
- ➔ mission topographique : procédure adaptée (montant compris entre 4 000 et 25 000 €HT),
- ➔ mission géotechnique : procédure adaptée (montant compris entre 4 000 et 25 000 €HT),
- ➔ missions CPSP : procédure adaptée (montant inférieur à 4 000 €HT),
- ➔ Travaux : procédure adaptée (montant compris entre 150 000 et 5 225 000 €HT),

#### **Démarrage des prestations**

Compte tenu de l'objectif de l'opération et des enjeux menacés en cas d'évolution des zones d'érosion, il apparaît nécessaire de démarrer la prestation avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage des travaux de protection des risbermes situés situés en aval du pont de la rocade sur le Gardon d'Alès,
- ➔ APPROUVE le montant de l'opération (phase conception),
- ➔ APPROUVE le plan prévisionnel de financement et AUTORISE le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ AUTORISE le Président à procéder au démarrage de la prestation sous-couvert de l'obtention des dérogations nécessaires dans le cas où des subventions seraient obtenues,
- ➔ AUTORISE le Président à solliciter les autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations administratives nécessaires, notamment au titre du code de l'environnement,
- ➔ AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

**Point 9 - Equipes vertes – Rapports d'activité 2019**

**Délibération n° 2020/17**

Le Président rappelle que depuis la mise en œuvre de la GEMAPI, l'EPTB Gardons intervient sur les cours d'eau avec plusieurs équipes vertes :

- ➔ L'équipe verte de l'EPTB pour 7 ETP<sup>1</sup> (zone d'intervention : tout le **bassin versant**, hors traversée d'Alès et sous bassin du Galeizon),
- ➔ Les équipes mises à disposition :
  - Alès agglomération : 2,25 ETP pour la **gestion de la traversée d'Alès**,
  - SHVC (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles) : 0,9 ETP pour la **gestion du sous bassin versant du Galeizon**.

L'activité des équipes vertes fait ainsi l'objet de 3 rapports. L'intégralité des rapports d'activité est en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Gardons (cf. fiche de connexion).

**Equipe verte de l'EPTB**

Le bilan des travaux réalisés est de **21,2 Km de restauration et d'entretien forestier** répartis entre 14,9 km issus du programme initial et 6,3 km d'ajouts en cours d'année (remontée de terrain, notamment après crue).

A ce linéaire, s'ajoute un linéaire toujours très important de **96 km de tronçons prioritaires** qui exigent une surveillance et/ou une intervention régulière en raison des enjeux inondation très forts.

**L'activité de l'équipe est toujours très axée sur les opérations de bûcheronnage (84% du temps de travail affecté aux chantiers).**

Le travail de gestion des ouvrages hydrauliques (digues, barrages, seuils, passes à poissons, béals, ...) se développe légèrement avec la prise de compétence GEMAPI pour atteindre 12% du temps de travail (identique à 2018).

---

<sup>1</sup> ETP : Equivalent Temps Plein

Les travaux de plantation et de protection de berge en génie végétal (2% du temps de travail) ont essentiellement concerné cette année l'entretien de zones de reforestation impulsées par la Fédération de pêche du Gard sur la Salindrenque dans l'objectif de favoriser le biotope des écrevisses autochtones.

Le temps dévolu à la gestion des espèces invasives est peu important et stable ces dernières années (2% du temps) en raison du réajustement de l'EPTB Gardons sur cette thématique.

La gestion des **ressources humaines est un enjeu important avec des problématiques de reclassement pour deux agents**. Le travail de gestion administrative de ces dossiers est extrêmement chronophage.

Huit accidents du travail sont à déplorer cette année, pour une durée cumulée importante (281 jH). Un bilan de chaque accident avec analyse des causes et proposition d'amélioration est réalisé systématiquement par l'encadrement et restitué à l'équipe pour un échange. Les efforts collectifs de prévention sont encore et toujours nécessaires.

La recherche de la diminution de la pénibilité et de l'amélioration de l'efficacité des interventions a conduit à **l'achat d'un robot broyeur forestier** en 2019 pour compléter le matériel (chapitre 3.2).

Par ailleurs, **l'atelier actuel devenant exigü** pour stocker l'ensemble du matériel et l'opportunité d'achat de l'intégralité du bâtiment comprenant l'atelier actuel **a conduit à acquérir ce dernier**. L'aménagement des espaces et le déménagement dans l'atelier adjacent nettement plus spacieux (deux fois) se fait de manière progressive depuis le mois de février, afin de ne pas déstabiliser l'activité. L'équipe « profite » en particulier des journées d'intempéries pour cela.

La réactivité et l'adaptabilité de l'équipe sont particulièrement précieuses pour l'EPTB Gardons (gestion de la signalétique, désembâclement, interventions post-crise, interventions diverses).

Il convient de souligner l'implication et l'engagement des agents pour répondre aux missions assignées.

### **Mise à disposition Alès agglomération**

L'équipe a pris en charge, comme prévu dans le programme 2019, les actions suivantes :

- ➔ **Entretien de la ripisylve, traitement des embâcles** et gestion des **espèces invasives végétales** en contexte urbain : **6,6 km**,
- ➔ **Entretien végétal** des ouvrages longitudinaux (digues, parements bétonnés) au niveau des joints et des interstices existants : 15 km d'ouvrages longitudinaux et 25 km de linéaire de joints bitumineux à dévégétaliser,
- ➔ **Restauration des milieux aquatiques** : aménagement de roselières, plantations, bouturages, entretien des passes à poissons, sensibilisation (intervention en contexte urbain donc en « interaction » avec le public)...

### **Mise à disposition SHVC**

La mise à disposition sur le secteur du Galeizon a concerné les actions suivantes :

- ➔ **Entretien des cours d'eau** : intervention sur le Galeizon et ses affluents, principalement ceux de la partie aval du sous bassin (Goujouse, Valmalle, Sauvage), mais aussi sur le ruisseau de la Pique et des Combes. L'agent est intervenu ponctuellement en dehors du sous bassin du Galeizon à la demande de l'EPTB Gardons (amont ruisseaux couverts, retrait de petits embâcles),
- ➔ **Gestion des atterrissements** (élimination de la végétation) : principalement dans la partie aval du Galeizon (Pont de la Baume, Malataverne sous le centre équestre, Pont des Camisards), mais aussi plus en amont sur Terre rouge, La Pique ainsi que sur la Salandre au niveau de Mandajors,

- ➔ **Travaux de lutte contre les espèces invasives** : surveillance et sensibilisation sur la renouée du Japon, expérimentation de différentes techniques de suppression de l'ailanthe glanduleux, travaux sur le buddleia (chemins DFCI) et sur le raisin d'Amérique (valats secs),
- ➔ **Travaux de restauration de la ripisylve et de renforcement des berges** : renouvellement des boutures de saules sur la partie aval, aménagements en génie végétal (pieux et tressage en saules vivants), dans les secteurs déficitaires ou présentant un risque de déstabilisation pouvant impacter des infrastructures (route, protection de berge...). Ces plantations sont réalisées notamment en partie aval ainsi que sur le secteur du Martinet et de Roubarbel (glz\_glz4),
- ➔ **Sensibilisation et observatoire** : l'agent participe à la sensibilisation, aux mesures de l'observatoire du Galeizon, à la sensibilisation, au suivi de terrain (agrément « garde champêtre »), au ramassage de déchets ... Certaines de ces missions s'effectuent sur le temps non mis à disposition de l'EPTB (déchets, agrément « garde champêtre »).

L'activité principale de l'agent (sur le temps mis à disposition) concerne les travaux (90%) et, dans une moindre mesure, l'observatoire (8,5 %). Les interventions de sensibilisation et de veille (hors invasives) restent réduites (1,5%).

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE et VALIDE les rapports d'activité « équipes vertes ».

En annexe : la fiche de connexion

## Point 18 - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Délibération n° 2020/18

Le rapport d'activité 2019 sera en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Gardons dans l'espace « réservé » aux membres du comité syndical (cf fiche de connexion jointe).

L'année 2019 a été marquée une nouvelle fois par une **très forte activité de l'équipe. Cette activité est notamment à associer à :**

- ➔ **La mise en œuvre de la GEMAPI<sup>2</sup> :**
  - **Evolution de la nature juridique de l'EPTB** (transformation en syndicat mixte fermé par évolution statutaire),
  - Dissolution du SMAGGA<sup>3</sup>,
  - Réalisation des **projections budgétaires 2020-2029** intégrant le retrait du Département du Gard et la dissolution du SMD<sup>4</sup>,
  - Présentation de **scénarios d'évolution** de l'EPTB à court terme avec choix des élus d'une stratégie d'attente.
- ➔ **La gestion des ouvrages hydrauliques.** L'EPTB est aujourd'hui gestionnaire de 2 barrages (Saint Geniès de Malgoirès, propriétaire et gestionnaire, et Théziers) et de 6 digues (Saint Jean du Gard, Anduze, Alès, Remoulins, Comps et Aramon). Une étude est en cours sur une 7<sup>ème</sup> digue (La Grand Combe) aujourd'hui non classée. La gestion de ces ouvrages classés a nécessité :

<sup>2</sup> GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre qui l'ont transférée à l'EPTB Gardons.

<sup>3</sup> SMAGGA : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Gardon d'Alès

<sup>4</sup> SMD : Syndicat Mixte Départemental, acronyme abrégé de Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard

- La poursuite ou le lancement de plusieurs **études** visant à améliorer les connaissances sur les digues et de préparer les **dossiers d'autorisation des ouvrages** : digue de Comps (intégrant le lancement d'une étude sur le devenir du canal de Beaucaire), digue de la Grand Combe, digue d'Alès et digue de Saint Jean du Gard et réalisation du dossier d'autorisation du barrage de Saint Geniès de Malgoirès,
  - L'élaboration et la signature des **conventions** avec le **Département du Gard** pour la gestion du barrage de Sainte Cécile d'Andorge et les digues d'Alès et d'Anduze et **l'Etat** pour la digue d'Alès,
  - La **gestion courante des ouvrages** : visites réglementaires, entretien, échanges avec le service de contrôle, gestion d'un dossier de travaux non déclarés d'insertion d'un pluvial dans la digue d'Alès, gestion d'un dossier de dégâts (fontis) sur le barrage de Thézières en lien avec des travaux ENEDIS,...
- ➔ **L'entretien des cours d'eau** dans le contexte d'une augmentation significative du périmètre de compétence suite à la GEMAPI et de dissolution du SMD :
- Elaboration et dépôts des dossiers de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et d'autorisation pour les travaux de gestion des **atterrissements d'Anduze et de Brignon** (seuls atterrissements concernés par des transferts de matériaux en dehors de la traversée d'Alès qui donne lieu à un dossier spécifique),
  - Les travaux sur les **atterrissements** (traversée d'Alès : Gardon d'Alès, Grabieux, Bruèges et programme plus classique : 37 atterrissements sur 15 communes) et la **restauration forestière** (finalisation de la tranche 5 et réalisation en majeure partie de la **tranche 6** – 348 000 € TTC qui intègre le traitement de 86 km de cours d'eau sur 25 communes) ont été lancés et en grande partie achevés (quelques tronçons restants en restauration forestière tranche 6). Les équipes se sont fortement mobilisées pour achever la majeure partie des travaux avant la date limite de dépôt des factures auprès du SMD, fixée au 1<sup>er</sup> décembre,
  - La restauration et l'entretien des cours d'eau conduits par **l'équipe verte** de l'EPTB se sont poursuivis (cf rapport d'activité spécifique) : 23 km de restauration forestière et 92 km de tronçons prioritaires en surveillance et interventions régulières. Cette action est complétée par les travaux réalisés sur la traversée d'Alès et le Galeizon par les équipes mises à disposition,
  - **L'accord cadre à bons de commande** pour l'entretien des cours d'eau a été renouvelé pour une période d'1 an, renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un outil très précieux pour les interventions d'urgence, l'appui à l'équipe verte et, dans une moindre mesure, les travaux courants « imprévus ».
- ➔ Les projets en cours ont été poursuivis, certains achevés :
- **INONDATION** :
    - **Réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations** :
      - finalisation du programme **ALABRI**<sup>5</sup> sur le territoire du PPRi<sup>6</sup> du Gardon d'Alès, sur Anduze et sur la confluence Rhône Gardon (Comps, Aramon, Vallabrègues) : 878 diagnostics réalisés pour 110 dossiers de financement pour les travaux,
      - dépôt des dossiers de demande de financement pour les travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics d'Anduze, Aramon, Vallabrègues et de la communauté de communes de Beaucaire terre d'Argence.
    - **Etudes hydrauliques** : poursuite de l'étude hydraulique sur le Grabieux (rapport de phase 2 et tranche conditionnelle visant à approfondir la définition de 2 aménagements), poursuite des études sur les digues (Comps, La Grand Combe, Saint Jean du Gard, Alès), appui de la commune de Remoulins pour la mise en transparence du remblai ferroviaire,
    - **Travaux** :
      - projet de **restauration du Briançon à Thézières** : signature des marchés « accompagnement juridique des expropriations », « suivi écologique du chantier », « libération des emprises » et « travaux (terrassement, génie civil et génie écologique) », acquisitions du foncier manquant (sur l'ensemble du projet : acquisition

<sup>5</sup> ALABRI : Accompagnement pour L'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

<sup>6</sup> PPRi : Plan de Prévention des Risques inondation

de 82 unités foncières sur 193 parcelles représentant 17,6 ha), réalisation des travaux de libération des emprises et d'une partie du dévoiement des réseaux...

- projet de prolongation de la digue d'Anduze : une analyse multicritère a été réalisée pour tenir compte du nouveau guide national et préparer le PAPI<sup>7</sup> Gardons n°3,
- suivi des aménagements réalisés en 2015 sur le Gardon à Montfrin,
- suivi de dossier : confortement de la digue d'Anduze et sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge (Département du Gard).
- **GESTION QUANTITATIVE :**
  - Mise en œuvre du **PGRE**<sup>8</sup>,
  - Poursuite de la mise en œuvre des **plans de gestion locaux** (essentiellement gestion des **béals**) : accompagnement des gestionnaires de béals de La Peyre, Thonas, Bannières, Massiès, Ourne, Mas Carbonnet...,
  - Poursuite de l'étude des **karsts hettangien et Urgonien** : rédaction et concertation technique sur les rapports finaux (COFIL, COTECH<sup>9</sup>...)...,
  - **Suivi hydrométrique et piézométrique** : poursuite du suivi des stations hydrométriques en lien avec la convention avec le CNRS et l'université d'Avignon, transfert du suivi piézométrique sur le karst Urgonien (département du Gard) et réalisation d'un diagnostic des ouvrages,
  - **Etudes** : lancement de l'étude des stockages (phase 1 réalisée, phase 2 en cours), suivi de l'étude Eau et climat (Département du Gard) et de l'étude sur les besoins agricoles sur l'Uzège (Chambre agriculture), suivi des schémas AEP et de la démarche HYDROPOP.
- **Qualité de l'eau :**
  - **Animation pour la lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone non agricole** : poursuite de diffusion des livrets dans le cadre des démarches 0 phyto (5 organismes : collectivité, associations...), exposition grands publics (prêt sur 27 jours), mise à disposition de documents numériques sur le site internet (60 fichiers techniques, kit d'articles, une quarantaine de consultations), accompagnement des démarches de protection de la ressource en eau dans les établissements touristiques avec la conduite d'une étude sur deux campings Commune d'Anduze (Camping de l'Arche) et de Corbès (Camping Cévennes Provence),
  - Suivi et/ou appui de démarches de **lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone agricole** : suivi des démarches locales ou portées par la chambre d'agriculture (captages prioritaires, démarches sur la Droude...), appui à la mise en œuvre de ZTHA (Zones Tampons Humides Artificielles) sur le Briançon,
  - Suivi de dossiers : ancien site minier La Croix de Pallière et Saint Sébastien d'Aigrefeuille, schémas assainissement...
- **Milieux aquatiques :**
  - Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des **espèces invasives** : détection précoce, animation, suivi, travaux...
  - Lancement des projets de restauration des **zones humides** : plan de gestion de la Paluns et travaux sur la Jacotte à Aramon (en grande partie achevée),
  - **Continuité écologique** : poursuite des projets sur le seuil de Remoulins (autorisation, financement, acquisition foncière, accès, marché de travaux signé) et de Collias (réunion publique, réalisation du forage AEP par la commune), protocole transactionnel sur le contentieux concernant le seuil de Sauzet, convention dans le cadre de projets d'hydroélectricité (seuils de Saint Chaptès et de Sauzet),

---

<sup>7</sup> PAPI : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations

<sup>8</sup> PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

<sup>9</sup> COFIL : comité de pilotage – COTECH : comité technique

- **Restauration physique** : finalisation de l'étude de restauration physique du Gardon d'Anduze (phase 2), pas d'avancement sur le schéma d'aménagement de l'Allarenque (attente de la topographie devant être fournie par l'Etat dans le cadre des PPRi).
- **Gouvernance<sup>10</sup>** :
  - Poursuite du PAPI 2 et lancement de l'élaboration du **PAPI 3**,
  - Mise en œuvre du **SAGE**, animation de la **CLE** et poursuite de la reconstitution de la CLE,
  - Mise en œuvre et réactualisation à mi-parcours du **contrat de rivière**,
  - Mise en œuvre du **PGRE**.

L'équipe a légèrement évolué en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI avec le transfert d'un poste du SHVC<sup>11</sup> (technicien de rivière gestion du Galeizon), qui s'est effectué au 1er janvier 2019.

L'équipe de l'EPTB comprenait ainsi, en 2019, 3 grandes composantes :

- ➔ L'équipe du siège qui intègre la cellule administrative (4 agents), la cellule projets (6 agents) et la cellule prévention des inondations (2 agents),
- ➔ L'équipe verte (7 agents), qui est rattachée à la cellule Projets,
- ➔ Les mises à dispositions avec Alès agglomération (3,15 ETP<sup>12</sup>), le SHVC (0,9 ETP) et les communes de Comps et Aramon (quelques jours par an).

La structure est gérée par un directeur qui est rattaché à l'équipe du siège. L'organigramme 2019 a été validé au comité syndical du 19 décembre 2018.

L'activité 2019 du syndicat a été très importante. Les différents projets ont pu être menés à bien grâce à la très forte mobilisation de l'équipe.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE et VALIDE le rapport d'activité « 2019 ».

En annexe : la fiche de connexion

## **Point 11 - PRESENTATION DE L'EPTB ET DE LA GESTION DE L'EAU AUX NOUVEAUX ELUS – REFLEXION SUR LES ACTIONS A ENVISAGER**

**Délibération n° 2020/19**

Le Président expose au Comité Syndical que les élections municipales à venir vont être à l'origine de l'arrivée de nouveaux élus que ce soit au niveau de notre assemblée, de la Commission Locale de l'Eau (CLE) comme dans les collectivités de notre bassin versant. L'expérience montre un besoin fort de présentation de notre structure et plus largement d'explication de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Effectivement le sujet est complexe et notre action est riche et très diversifiée mais rarement connue à la hauteur de notre activité.

Plusieurs actions sont envisagées pour améliorer la connaissance de notre syndicat et plus largement de la gestion de l'eau et ainsi faciliter la prise de poste de nos futurs nouveaux élus.

Il est envisagé :

- ➔ La rédaction d'une **plaquette de présentation** de notre syndicat (réactualisation d'une plaquette « SMAGE » existante),

<sup>10</sup> PAPI : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations – SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – CLE : Commission Locale de l'Eau – PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

<sup>11</sup> SHVC : Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (Galeizon)

<sup>12</sup> ETP : Equivalent Temps Plein

- ➔ L'élaboration d'un « **trombinoscope** » du **comité syndical** et de la **CLE**, lorsque les assemblées seront en place, ainsi que des **services** du syndicat (précisant les coordonnées et les thématiques par agent),
- ➔ La rédaction d'un **livret sur la gestion de l'eau sur le bassin versant des Gardons** (présentation du bassin versant, des principaux acteurs locaux de l'eau, des principales informations à connaître par thématiques...),
- ➔ L'organisation de **deux journées de découverte / formation** sur la gestion de l'eau sur le bassin versant des Gardons (une journée EPTB, une journée CLE) sur la base de visites de réalisation du syndicat sur le terrain. Les visites sur site auraient vocation à être les supports de présentation d'une thématique (inondation, ressource en eau, milieux), les temps de trajet en bus étant utilisés pour préciser la présentation et favoriser les échanges.

Si la plaquette de présentation de l'EPTB a vocation à rester très simple, le livret sur la gestion de l'eau vise à être un peu plus exhaustif en abordant différents volets :

- ➔ Le bassin versant et le territoire,
- ➔ Les principaux acteurs de l'eau : EPTB, CLE, Services de l'Etat et ses établissements publics (Office National de la Biodiversité, Parc National des Cévennes...), Agence de l'eau, collectivités (Départements, Région, EPCI-FP<sup>13</sup>, syndicats partenaires tels que le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et le SHVC<sup>14</sup>...), gestion des sites Natura 2000 en lien avec les milieux aquatiques, chambres d'agricultures...,
- ➔ Les principaux outils de gestion<sup>15</sup> : SAGE, PAPI, Contrat de rivière, PGRE,
- ➔ Les grands axes réglementaires : entretien des cours d'eau, prélèvements en eau, baignade, inondation, directive cadre sur l'eau...
- ➔ Les actions de l'EPTB et de la CLE, a priori organisées par thématique (inondation, ressource en eau, milieux aquatiques, gouvernance).

Si l'étendue des sujets abordés a vocation à être assez large le contenu ne serait pas trop détaillé. Il renverrait systématiquement à des fiches individuelles détaillées qui seront mises en ligne sur le site internet de l'EPTB ou, à défaut, inviterait à un contact de l'EPTB.

La contrainte la plus forte est le plan de charge des agents pour cette année 2020. Effectivement ce dernier est déjà très important en temps normal et se voit affecté cette année par la phase travaux de projets très structurants : aménagement du Briançon à Théziers, franchissabilité du seuil de Remoulins, ...

La conception des outils sera réalisée en régie, avec l'appui éventuel d'un prestataire pour le livret. Toutefois il sera nécessaire d'avoir recours à des prestations extérieures pour la mise en forme (PAO, dessins et schémas pour le livret) et l'impression. En ce qui concerne les visites, le contenu sera établi en régie et l'organisation sera soit portée par le syndicat soit confiée à un prestataire.

L'évaluation des coûts prévisionnels, très provisoire à ce stade, s'élève à 18 500 €HT :

- ➔ Plaquette EPTB : 1 000 €HT,
- ➔ « Trombinoscope » : 500 €HT par trombinoscope (soit 1 500 €HT),
- ➔ Livret sur la gestion de l'eau - 10 000 €HT :
  - Appui à la conception : 1 000 €HT,

<sup>13</sup> EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, communautés de communes et d'agglomération pour notre bassin versant.

<sup>14</sup> SHVC : Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (Galeizon)

<sup>15</sup> PAPI : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations – SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

- Dessins / schémas : 3 000 €HT,
  - Crédits photos : 1 500 €HT,
  - PAO : 2 500 €HT,
  - Edition : 2 000 €HT.
- ➔ Visite - 3000 € par journée (2 journées soit 6 000 €HT) :
- Location d'un bus : 1 000 €HT,
  - Repas : 1000 €HT,
  - Prestations extérieures : 1 000 €HT.

Un **financement** sera sollicité pour le livret sur la gestion de l'eau et les documents liés à la CLE :

« Trombinoscope » CLE : 500 €HT

Livret : 10 000 €HT

Visite CLE : 1 500 €HT

**Total : 12 000 €HT soit 14 400 €TTC**

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

Agence de l'eau : 50%

EPTB Gardons : 50%

#### **Nature des procédures de passation des marchés**

Conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération de l'EPTB Gardons n°2017/25 du 3 juillet 2017, complétée par la délibération n° 2018/83 du 19 décembre 2018 la nature de la passation des marchés publics sera la suivante : procédure adaptée (montant inférieur à 4 000 €HT).

#### **Démarrage des prestations**

Compte tenu du besoin de disposer des documents pour la mise en place des nouveaux élus, il apparaît nécessaire de démarrer la prestation avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE la mise en œuvre de différentes actions ci-avant exposées,
- ➔ AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

Le Comité Syndical est appelé à délibérer pour donner acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel se résume ainsi (document détaillé en annexe de la délibération n° 2020/24) :

CA 2019 EPTB GARDONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 455 661,73 €		592,54 €
Opération de l'exercice	2 676 339,94 €	3 230 724,47 €	1 683 797,87 €	2 409 705,63 €
<b>Totaux</b>	<b>2 676 339,94 €</b>	<b>4 686 386,20 €</b>	<b>1 683 797,87 €</b>	<b>2 410 298,17 €</b>
Résultat de clôture		2 010 046,26 €		726 500,30 €
<b>RESTE A REALISER (RàR) EN INVESTISSEMENT :</b>				
Besoin de financement OU Excédent de financement des restes à réaliser			<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
			DEFICIT - ou - EXCEDENT de financement des RàR en investissement	
			4 492 046,16 €	3 843 273,75 €
Besoin total de financement				
		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
Excédent de financement		2 010 046,26 €	Excédent de financement <b>77 727,89</b>	

La section de fonctionnement est largement en excédent. La section d'investissement est en léger excédent.

### Situation financière

Plusieurs emprunts ont été contractés en 2019 :

- ➔ 230 000 € au crédit agricole (taux de 1.82%) sur 15 ans pour l'acquisition du bâtiment de l'équipe verte,
- ➔ 285 658 € à la banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur la passe à poissons de Remoulins,
- ➔ 761 798 € à la banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur le Briançon à Théziers.

Nous avons par ailleurs contractualisé une **avance de trésorerie** avec l'Agence de l'eau pour les travaux de la passe à poissons de Remoulins (276 900 € sur 10 ans à taux 0%, avec un premier remboursement en 2021).

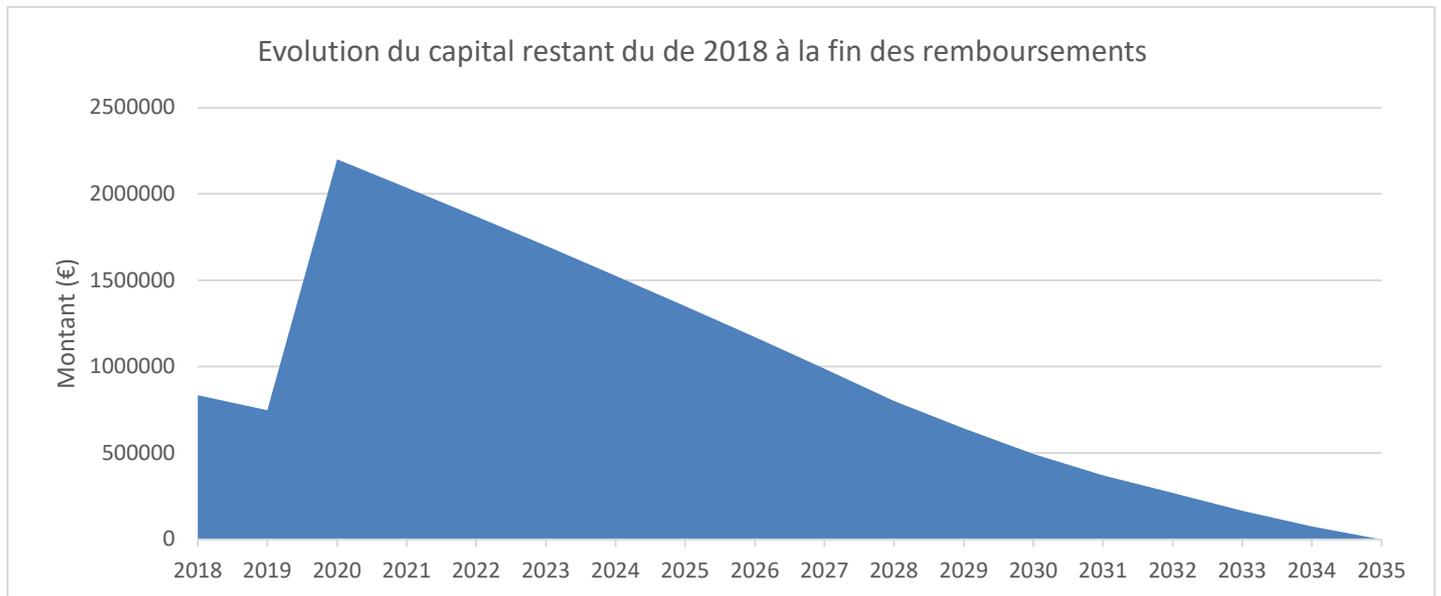
L'année 2019 a également été marquée par la fin du remboursement de l'emprunt contractualisé pour la réalisation du barrage de Saint Geniès de Malgoirès (300 000 € sur 10 ans au taux de 2.82% – Caisse d'Epargne).

L'endettement de l'EPTB Gardons est caractérisé par :

- ➔ Trois emprunts mobilisés pour l'acquisition des locaux du siège (2012 et 2013) :
  - 180 000 € sur 20 ans (Caisse d'Epargne),
  - 350 000 € sur 15 ans (Crédit agricole),
  - 120 000 € sur 15 ans (Banque Chaix).

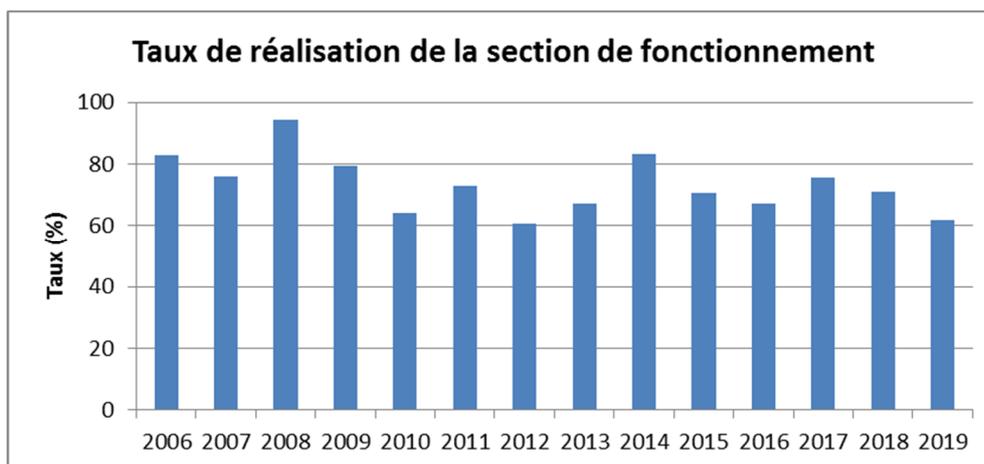
- ➔ Un **emprunt** de 300 000 € sur 15 ans (Crédit agricole) pour faire face à plusieurs projets d'investissement en 2015 (protection de berge au pied de la digue de Remoulins, travaux de restauration du Briançon à Domazan, travaux de continuité écologique – tranche 1),
- ➔ Les emprunts contractualisés en 2019 et décrits ci-dessus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le **capital restant dû s'élève à 2 201 094 €**. Le remboursement des emprunts a conduit au versement de **29 599,35 € d'intérêts** en 2019.



## Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est réalisé à hauteur de **62%** en retirant le transfert en section d'investissement qui n'a pas été utilisé (51 % avec le transfert en section d'investissement). Il est faible mais très influencé par l'effet de lissage des cotisations (les années de 2018 et 2019 sont des années de sur cotisation, l'année 2020 sera une année de sous cotisation).



Le montant des dépenses a nettement augmenté (2 676 339,94 € pour 1 923 941,98 € en 2018) essentiellement par l'augmentation du volume de travaux en section de fonctionnement et les effets de la GEMAPI (cf ci-après).

Les charges de personnel (99%) comme les charges courantes (78%), plus complexes, sont bien maîtrisées.

Le taux de réalisation est abaissé essentiellement par les opérations (taux de réalisation de l'ordre de 45% en intégrant les dépenses imprévues non consommées). L'effet de lissage est essentiellement intégré sur le volet opérations. En dehors de cet effet, il peut être noté essentiellement un taux de réalisation abaissé essentiellement par :

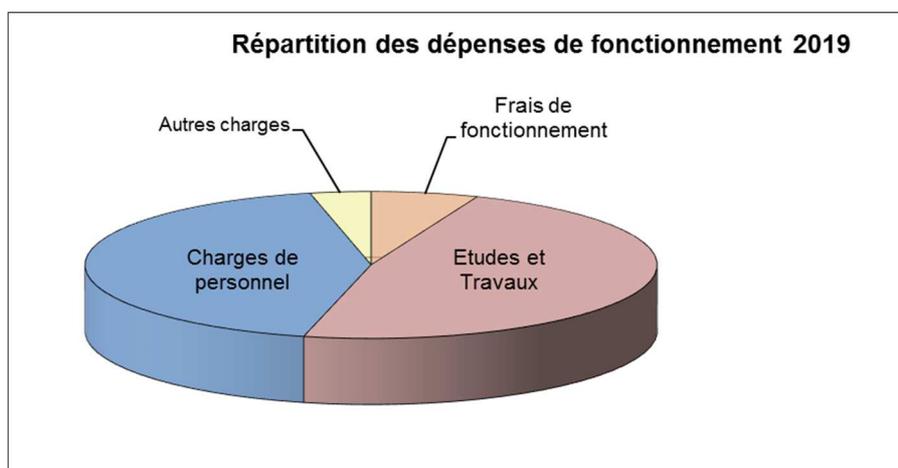
➔ **Les études et travaux :**

- **Ouvrages et post crue** : un montant important doit être programmé pour faire face à toute éventualité, le faible taux de réalisation est plutôt le signe d'absence de dysfonctionnement, de crue ou « d'imprévu »,
- **Hors ouvrages** : certains travaux ou études ont pris du retard (études sur les digues, étude stockage...) ou ne se sont pas réalisés (réactualisation hydrologie de l'étude volumes prélevables, d'autres n'ont pas mobilisées l'ensemble des dépenses prévues.

➔ **Les dépenses imprévues** : non utilisées mais qui doivent être maintenues au regard de l'incertitude de certains financements et surtout des risques de crues,

➔ Dans une moindre mesure, les **charges financières**.

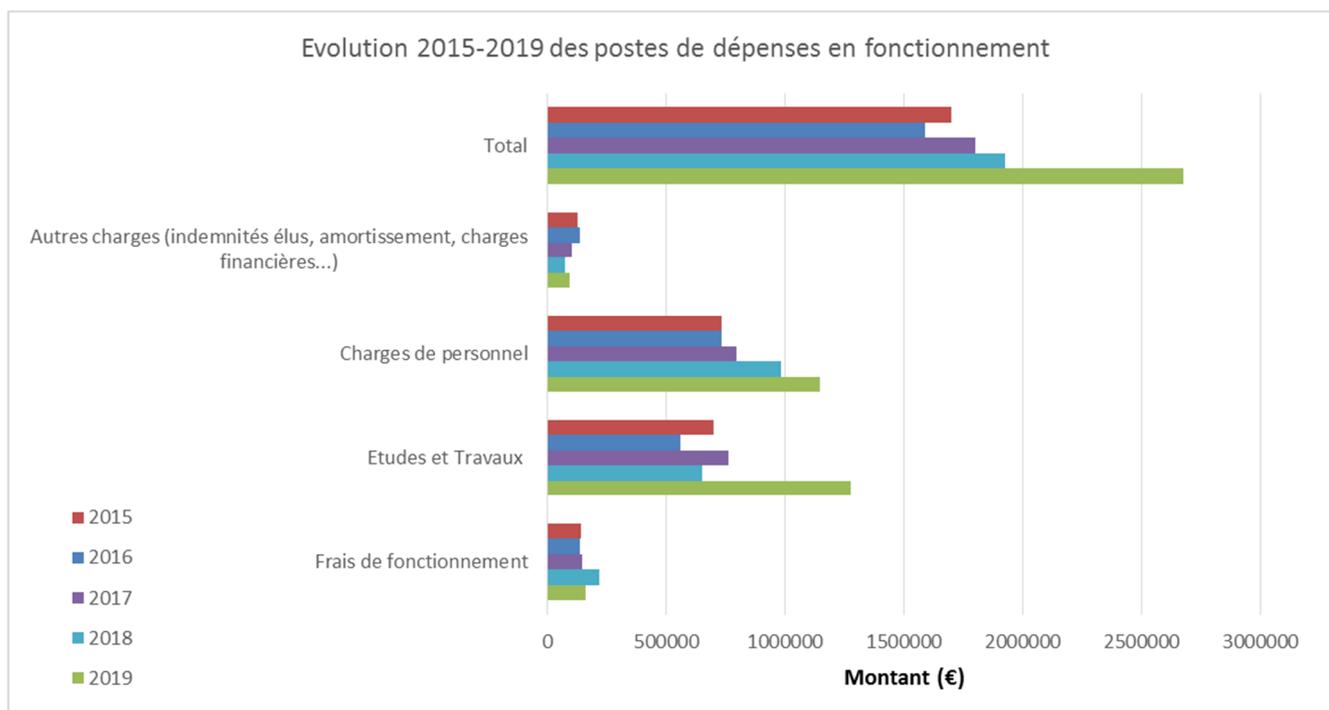
La répartition des dépenses de fonctionnement par grands postes de dépenses est la suivante :



Par rapport aux comptes administratifs précédents, il peut être noté :

- ➔ Une **augmentation des charges de personnel et des frais de fonctionnement** essentiellement en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI (1 poste transféré du SHVC, 0,9 ETP mis à disposition du SHVC, le poste Outils de gestion sur 12 mois contre 7 en 2018, astreintes sur les ouvrages).
- ➔ **Une stabilisation des autres charges,**
- ➔ Une forte augmentation du volet **études et travaux** relevant de la section de fonctionnement due essentiellement à un effort important pour l'entretien des cours d'eau (restauration forestière) en lien avec la dissolution du SMD (dernière année de financement) et au lancement de nombreuses études sur les ouvrages GEMAPI,

Evolution 2015-2019 des postes de dépenses en fonctionnement



### **Un objectif 2019 d'effort sur l'entretien des cours d'eau largement atteint**

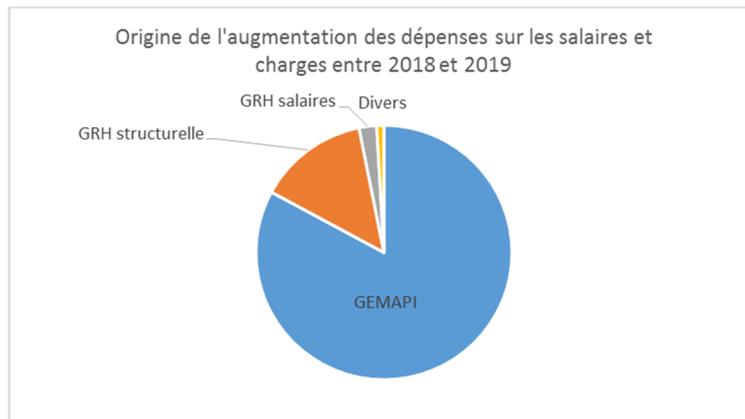
L'effort sur l'entretien des cours d'eau (restauration forestière, gestion des atterrissements, gestion des invasives) peut être mesuré par l'évolution des dépenses sur la ligne 61524 (bois et forêt) avec une dépense de 286 537,15 € en 2018 et 953 881,43 € en 2019. Ce niveau de dépense plus de trois fois supérieure traduit bien l'investissement de l'équipe pour mener à bien cet objectif d'entretien poussé en 2019.

### **Une augmentation des charges de personnel essentiellement liée à la GEMAPI**

L'augmentation des charges de personnel entre 2018 et 2019 s'élève à 162 150 €. Elle s'explique par :

- ➔ Les effets de la **GEMAPI** pour **83%** :
  - Transfert de la compétence du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) pour 59% : transfert d'un poste de technicien et convention de mise à disposition d'un agent « équipe verte » à 90% de son temps de travail,
  - Poste « Outil de gestion » (recrutement en 2018) sur une année complète : 13%,
  - Mise en place d'un régime d'astreinte adapté aux ouvrages en gestion : 6%,
  - Réactualisation de cotisations (Assurance statutaire, CNAS) intégrant l'augmentation de personnel significative de 2018 liée à la GEMAPI : 5%.
- ➔ La **Gestion des Ressources Humaines « structurelle »** c'est-à-dire globalement indépendante de la gestion directe du syndicat pour 14% :
  - L'année 2019 a été marquée par moins de remplacements non pourvus dans l'équipe verte pour 5%,
  - Reclassement d'un agent (passage de demi-traitement à traitement plein) : 4%,
  - Evolution des agents (changement d'échelon, reclassement indiciaire) : 4%,
  - Décalage de frais pour la médecine du travail : 1%.
- ➔ La gestion des ressources humaines (augmentation de primes) pour 2%,
- ➔ Divers : 1%.

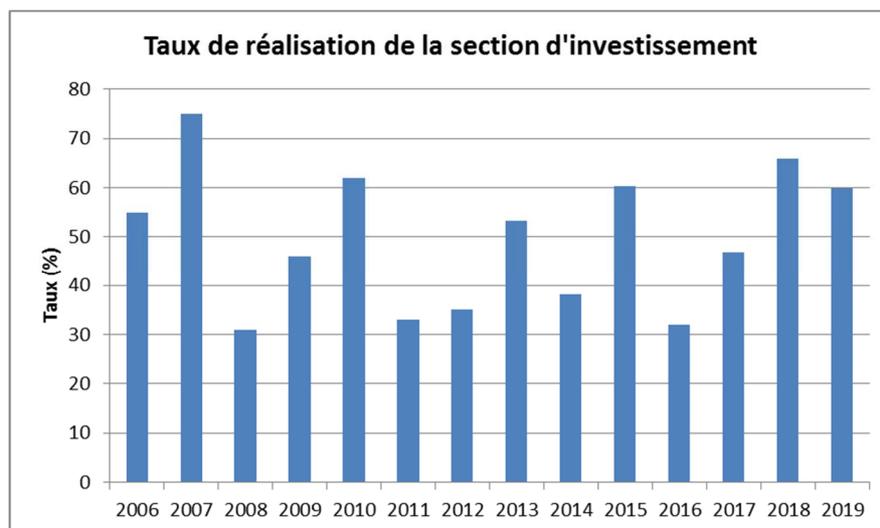
La gestion des ressources humaines, qu'elle soit structurelle (reclassement indiciaire, changement d'échelon) ou choisie (augmentation de primes) représente moins de 1% des dépenses de charge de personnel.



## Investissement

Le taux de réalisation des dépenses du budget d'investissement est de **29%** mais il est fortement influencé par l'inscription budgétaire en dépenses de la totalité des opérations de travaux sur le Briançon à Théziers et sur la franchissabilité du seuil de Remoulins en lien avec les emprunts contractés au second semestre 2019 pour leur réalisation majoritaire en 2020. En restituant les prévisions budgétaires votées en début d'année 2019, le taux de réalisation atteint **60%** ce qui est plus conforme à la réalité.

Le montant des dépenses augmente fortement par rapport à l'année 2018 (1 683 798 € en 2019 contre 580 343 € en 2018) ce qui marque l'amorce de la **phase travaux des projets structurants**.



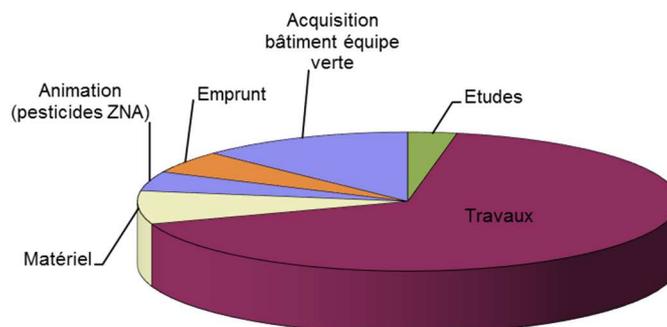
Les budgets prévus non consommés correspondent essentiellement au **retard de lancement ou dans la réalisation d'opérations**,...

Les décalages de calendrier relevés sont dus à l'activité même du syndicat : complexité des projets, périodes particulières d'intervention, complexité des procédures réglementaires et de financement, délai de concertation... et à la **charge de travail** de nos services qui **demeure très élevée** et qui ne permet pas toujours d'obtenir les taux de réalisation souhaités.

La répartition des dépenses d'investissement met en évidence **une proportion majoritaire de travaux** (incluant la maîtrise d'œuvre) par rapport aux études : **80% du budget d'investissement pour les travaux** (intègre l'acquisition) contre **3% pour les études** et **5% pour l'animation**. La proportion de travaux est caractéristique d'une année où la phase travaux de projets structurants a débuté.

Les investissements matériels sont exceptionnellement importants (8%) car ils intègrent l'acquisition du robot broyeur et de deux véhicules (un véhicule équipe verte et un véhicule au siège). L'année 2019 est marquée par ailleurs par l'acquisition du bâtiment de l'équipe verte qui représente 13% des dépenses (215 587 €). Le remboursement du capital des emprunts représente environ 5% des dépenses d'investissement mais reste du même ordre en montant que pour l'année précédente (la proportion a baissé car les dépenses globales d'investissement ont fortement augmenté en lien avec les travaux).

Répartition des dépenses d'investissement 2019



Après en avoir entendu la présentation, le 1er vice-président, M. LAYRE, met au vote le COMPTE ADMINISTRATIF 2019,

Etant précisé que le Président, Max ROUSTAN, ne prend pas part au vote,

L'assemblée est ainsi composée :

Nombre de délégués En exercice 32

Présents 24

Votants 25

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE le compte administratif 2019,
- ➔ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ➔ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Point 13 – COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n° 2020/21

Le Président présente au Comité Syndical, le Compte de gestion 2019 du Trésorier pour le budget de l'EPTB Gardons qui correspond exactement au Compte Administratif 2019 du budget de l'EPTB Gardons.

Ainsi,

- ➔ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,
- ➔ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget de l'EPTB Gardons de l'exercice 2019,

- ➔ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le budget de l'EPTB GARDONS dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Point 14 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Délibération n° 2020/22

Le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

CA 2019 EPTB GARDONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 455 661,73 €		592,54 €
Opération de l'exercice	2 676 339,94 €	3 230 724,47 €	1 683 797,87 €	2 409 705,63 €
<b>Totaux</b>	<b>2 676 339,94 €</b>	<b>4 686 386,20 €</b>	<b>1 683 797,87 €</b>	<b>2 410 298,17 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 010 046,26 €</b>		<b>726 500,30 €</b>
<b>RESTE A REALISER (RàR) EN INVESTISSEMENT :</b>				
Besoin de financement OU Excédent de financement des restes à réaliser			<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
			DEFICIT - ou - EXCEDENT de financement des RàR en investissement	
			4 492 046,16 €	3 843 273,75 €
Besoin total de financement				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Excédent de financement	2 010 046,26 €	Excédent de financement	77 727,89

Comme présenté ci-dessus, le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un **excédent de fonctionnement** de **2 010 046,26 €**. Le résultat de l'exercice 2019 en **investissement**, présente un **excédent** de **726 500,30 €** et, après affectation des **restes à réaliser**, il ressort un **EXCEDENT DE FINANCEMENT** de **77 727,89 €**.

**Après en avoir délibéré,**

**L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :**

- ➔ Considérant l'excédent de fonctionnement de 2019 de **2 010 046,26 €** et le besoin de financement en INVESTISSEMENT de 0 € :
  - d'affecter la somme de 2 010 046,26 € au c/002 – Report de l'excédent en section fonctionnement.

- ➔ Considérant l'excédent d'investissement de 2019, d'affecter la somme de **726 500,30** € au c/001 – excédent d'investissement reporté,
- ➔ **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.

## **Point 15 – MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AUTORISATION DE PROGRAMME**

**Délibération n° 2020/23**

Il est rappelé au Comité Syndical que plusieurs autorisations de programme avec crédits de paiement doivent être réactualisées au regard de différences entre les prévisions d'avancement des opérations et les dépenses effectives.

Le tableau de détail de l'avancement de chaque Autorisation de Programme, l'état de consommation des Crédits de Paiement pour chacune et les Crédits de Paiement pluriannuels prévisibles est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ VALIDE la mise à jour des Autorisations de Programme avec Crédit de Paiement 2020 (AP / CP) telles que listées dans le tableau en annexe.

1 ANNEXE

## **Point 16 – BUDGET PRIMITIF 2020**

**Délibération n° 2020/24**

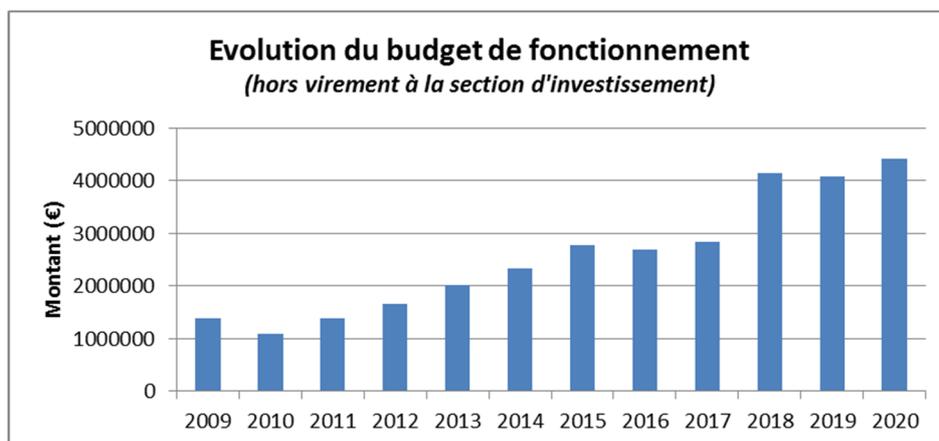
Le budget est présenté à l'assemblée en distinguant les sections d'investissement et de fonctionnement (cf annexe 1).

Ce budget a été établi conformément au **débat d'orientation budgétaire** présenté au comité syndical du 30 janvier 2020 et aux projets de compte administratif et d'affectation des résultats présentés dans les rapports précédents.

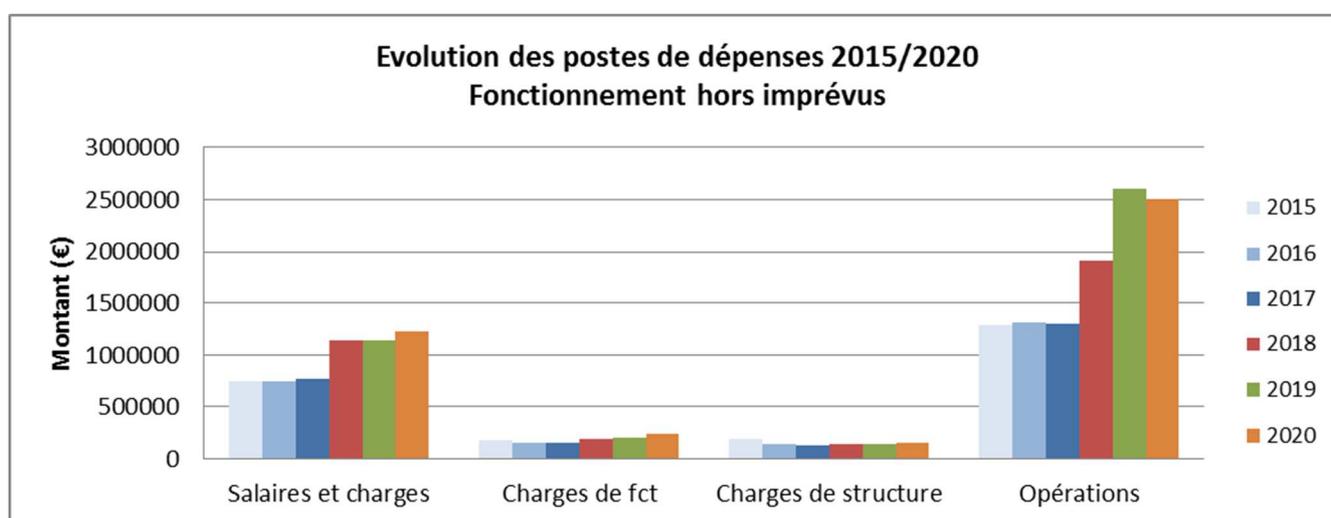
**L'année 2020** est une année durant laquelle des projets structurants arrivent en phase travaux, notamment la restauration du Briançon à Théziers et la franchissabilité du seuil de Remoulins. Les dépenses d'investissement sont donc importantes et s'ajoutent aux multiples projets qui se poursuivent et aux efforts d'entretien des cours d'eau et de gestion des ouvrages. En recettes apparaissent les participations des différents partenaires du Syndicat et les cotisations des membres. Les recettes sont très affectées en fonctionnement par la dissolution du SMD.

### **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement s'élève à 5 388 740,91 € (5 255 471,73 € en 2019). Si l'on retire le virement à la section d'investissement il s'élève à 4 423 578,93 € (4 090 055 € en 2019).



Le budget, en forte augmentation en 2018 avec la mise en œuvre de la GEMAPI, est marqué par une **stabilisation globale des dépenses, proche de 4 000 000 €**, hors virement à la section d'investissement. Il présente toutefois une légère augmentation en 2020, de l'ordre de 8% qui correspond essentiellement à une augmentation des imprévus.



Les principales **dépenses** sont affectées :

- ➔ **aux différents postes** et à leur fonctionnement (siège et équipe verte). Ce groupe de dépenses est en légère augmentation en 2020 en lien direct avec la gestion de dossiers d'agents en reclassement (notamment un arriéré de salaire sur plusieurs années pour un agent). Une provision pour remplacement (compensé par des versements de remboursement de salaire par l'assurance statutaire) est également ajoutée. La suppression du poste adapté dans l'équipe verte n'a pas encore d'effet budgétaire car l'agent est en reclassement (versement du salaire sans remboursement). Les effectifs de l'EPTB des Gardons seront donc en 2020 de **19 postes**, 12 postes au siège (8 techniques et 4 administratifs), 1 poste technique sur le bassin versant du Galeizon et 6 postes à l'équipe verte. L'action de l'EPTB reposera par contre sur près de 23 postes en comptabilisant les équipes mises à disposition par Alès agglomération (3.15 postes), le SHVC (0.9 poste)<sup>16</sup> et les communes de Comps et Aramon pour la gestion des ouvrages hydrauliques en crise (quelques jours par an).
- ➔ **aux charges de structures** (non financées) qui se répartissent ainsi :

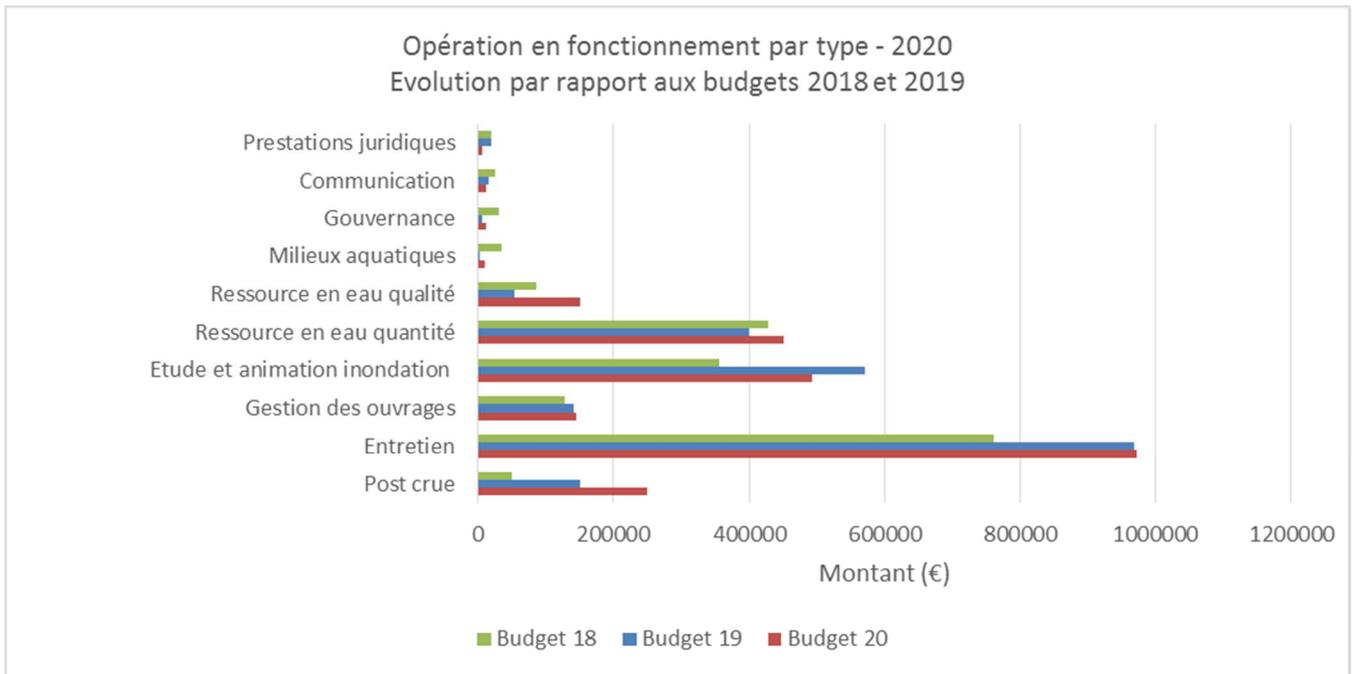
<sup>16</sup> SHVC : Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (syndicat du Galeizon)

- **la ligne de trésorerie et les frais financiers** associés qui, rappelons-le, permettent de faire face au **décalage entre les dépenses et les recettes ainsi que les intérêts des emprunts**. Les frais financiers augmenteront significativement en 2020 avec la contractualisation d'emprunts à court terme (montant global d'1 500 000 €),
- indemnités aux élus et frais de déplacement des élus (augmentation liée au changement de nature juridique du syndicat),
- divers (amortissement, réception,...). Une légère augmentation est prévue pour les frais de réception en lien avec les journées de sensibilisation pour les nouveaux élus (cf point n°11) et les événementiels à réaliser sur les chantiers en cours.

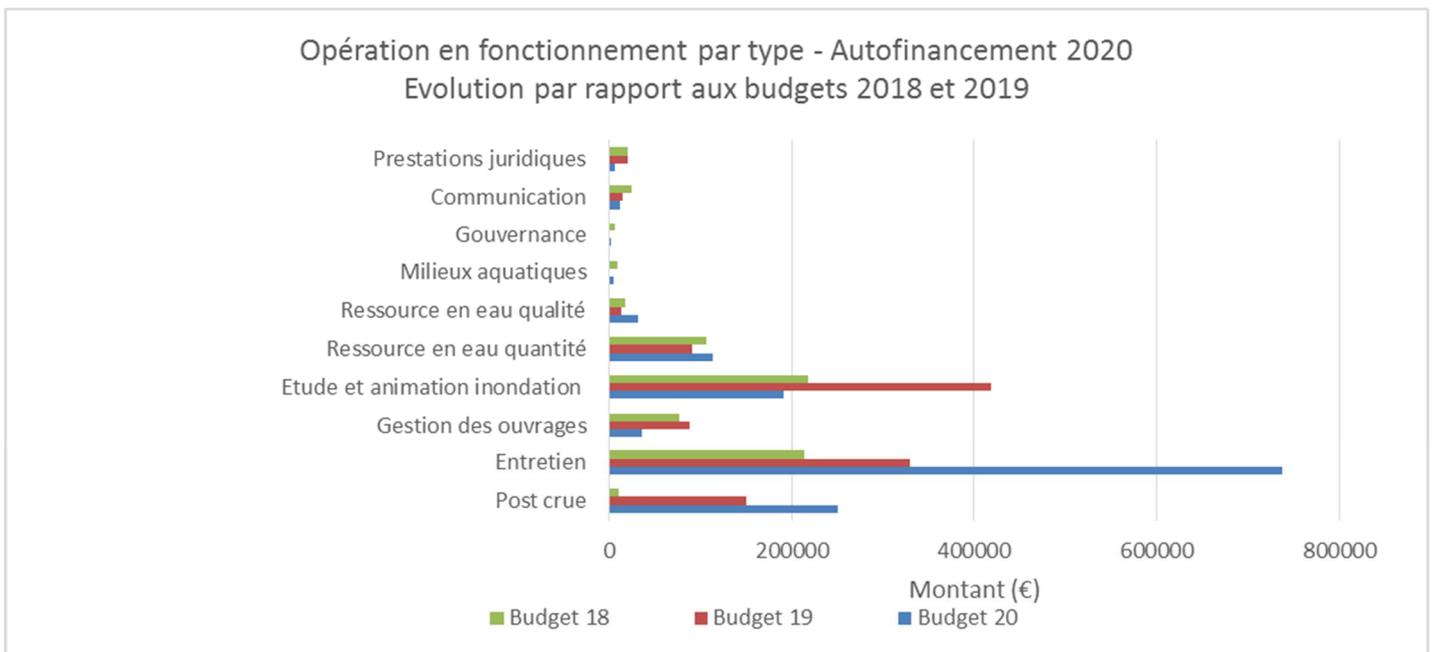
➔ **Au volet travaux et études relevant de la section de fonctionnement**. L'année 2020 est marquée par une légère diminution des dépenses (de l'ordre de 2 %), qui marque l'effort important sur l'entretien des cours d'eau réalisé en 2019 :

- **Travaux d'entretien des cours d'eau** (atterrissements, fin de la tranche 6 de restauration forestière et tranche 7 voire 8, gestion des invasives). Un effort conséquent a été réalisé sur ce type de travaux avant la disparition du SMD. Les dépenses intègrent également des montants importants en cas de crue,
- **Gestion des ouvrages** : Prestations de **surveillance et d'entretien des digues** classées (barrages de Saint Geniès de Malgoirès et de Thézières, digues d'Aramon, Comps, Remoulins, Anduze, Alès, la Grand Combe, Saint Jean du Gard),
- **Etudes sur les digues** : études indispensables pour la définition des systèmes d'endiguement et l'autorisation des ouvrages. Ces démarches sont directement liées à la mise en œuvre de la GEMAPI. Ces démarches constituent toutefois des dépenses ponctuelles (jusqu'en 2021/2022),
- **Etudes et animation** : ces études concernent essentiellement la ressource en eau et donc les missions hors GEMAPI. Les principales dépenses concernent l'étude des eaux souterraines, l'étude des stockages, l'étude d'une échancrure sur le seuil de Ners, les réseaux de suivi (karst et stations hydrométriques pilotes) et l'animation pour la préservation de la ressource (réduction des pollutions diffuses hors zones agricoles, accompagnement des collectivités et des campings...) ...
- **Prestations juridiques** : des prestations au besoin,
- **Prestations de communication** : site internet et journal des Gardons mais également une dépense spécifique pour produire des documents et organiser des journées à destination des nouveaux élus (cf point n°11),
- **Dépenses imprévues** qui visent à faire face rapidement à une crue importante.

➔ **Au virement à la section d'investissement** : cotisations perçues en fonctionnement et financement de l'investissement (capital des emprunts et opérations).

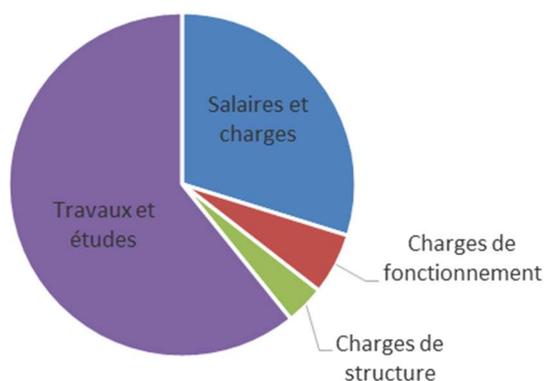


Le graphe qui détaille les dépenses sur les « Opérations » met en évidence la prépondérance des dépenses pour l'entretien, les études en lien avec les inondations (ouvrages) et les études ressource en eau quantité (étude des eaux souterraines et suivis notamment). En termes d'autofinancement (graphe ci-dessous) les dépenses pour les études sur la ressource en eau sont moins marquées, car ces études sont très bien financées. Par contre les dépenses sur la gestion des ouvrages, non financées pour la plupart, et sur l'entretien (financées uniquement par l'Agence de l'eau depuis la dissolution du SMD) deviennent plus significatives.



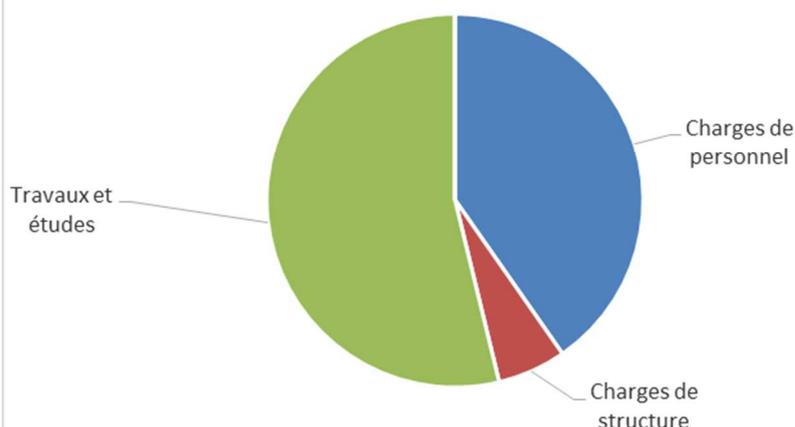
Le graphe ci-dessous met en évidence la part très importante prise par les opérations dans le budget de fonctionnement. Les dépenses liées au personnel (salaires et charges) représentent environ 30% des dépenses totales (36% avec les frais de fonctionnement) alors que les opérations (études et travaux) dépassent 60% des dépenses.

### Budget 2020 - Détail de la section de fonctionnement



En termes **d'autofinancement**, c'est-à-dire en impact direct sur les cotisations, les proportions s'équilibrent avec une part plus importante pour les charges de structure (non financées) et de personnel (perte des recettes du SMD), les opérations étant, au moins en partie, financées (malgré la dissolution du SMD).

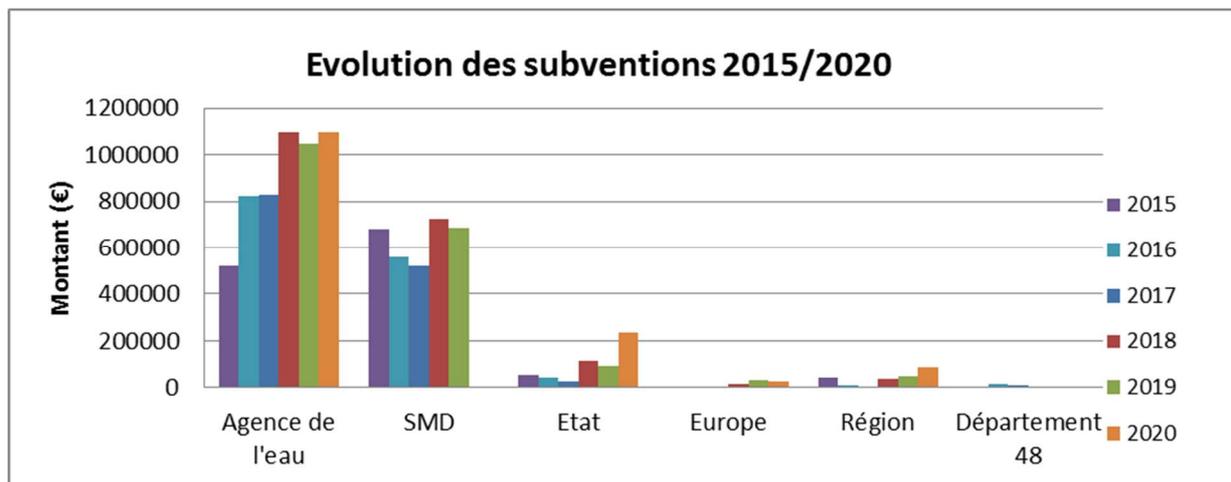
### Répartition de l'autofinancement en fonctionnement par poste de dépenses - Budget 2020



Les **recettes** proviennent des cotisations des membres du syndicat (EPCI à fiscalité propre et SICE du Briançon) et des aides prévues ou obtenues pour les différents postes techniques et les études et travaux en fonctionnement. L'année 2020 est très fortement marquée par la dissolution du SMD.

Le principal **financeur** est **l'Agence de l'eau**. Sa participation a augmenté avec la mise en œuvre de la GEMAPI en 2018 (taux identiques mais volumes de dépenses plus importants) et reste relativement stable depuis.

L'Etat et la Région interviennent sur les études en lien avec les inondations (ouvrages) ce qui explique la moindre participation en fonctionnement (les participations concernent essentiellement l'investissement). L'année 2020 marque la fin du financement par le SMD ce qui représente une perte de l'ordre de 600 000 €.



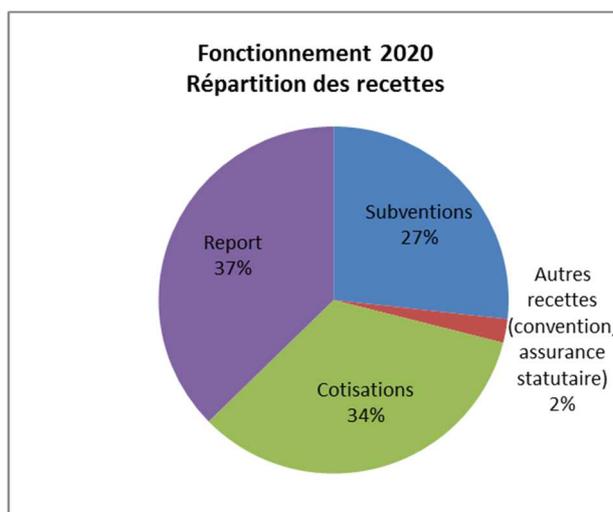
L'année 2020 intègre des recettes par convention pour un peu plus de 100 000 € (convention avec l'Etat et le Département pour la digue d'Alès, avec rattrapage 2018, et participation d'Alès agglomération, par transfert du SIAEP de l'Avène, sur l'étude du karst hettangien).

Un excédent de fonctionnement de **2 010 046,26 €** est reporté sur la section de fonctionnement du budget 2020.

Pour équilibrer le budget, les cotisations des membres s'élèveront à **1 815 891 €** (1 710 957 € en 2019). L'année 2020 est marquée par le retrait du Département du Gard soit une perte de cotisation de **130 000 €**.

Les cotisations sont en légère augmentation car elle intègre le solde de la dissolution du SMD comme décidé lors du débat d'orientation budgétaire (cf ci-après).

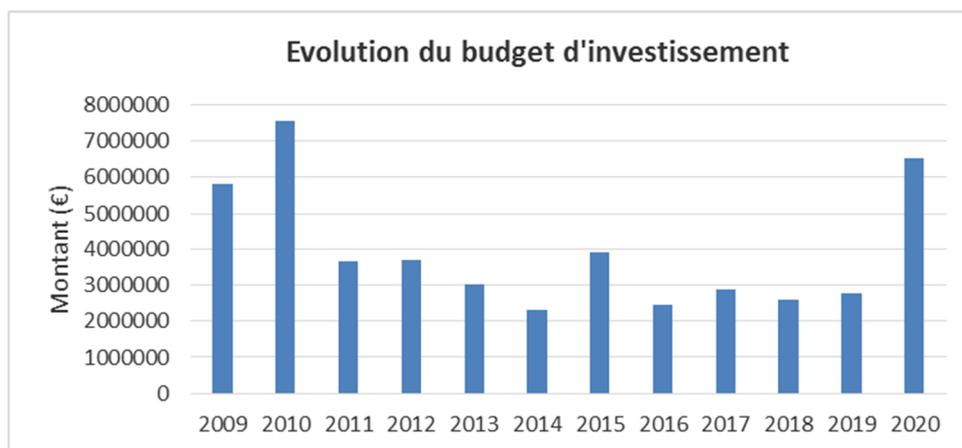
La répartition des recettes fait apparaître une cotisation totale qui ne représente que **34% des recettes**. Cette répartition met en évidence le rôle des reports dans le maintien des cotisations à un niveau stable. Il s'agit là d'un choix du comité syndical en 2019 pour préserver l'outil EPTB Gardons face à la forte baisse des recettes (dissolution du SMD, retrait du Département). En considérant les recettes par subvention relativement stables et le maintien du niveau de service (associé aux dépenses de fonctionnement), les cotisations devront être augmentées de 30 à 40% lorsque les excédents ne pourront plus compenser la baisse de recettes.



## Investissement

Le budget d'investissement s'élève à **6 516 616,84 (2 796 783.78 € en 2019)**. Le budget d'investissement est en forte augmentation par rapport à 2019 (136%) en lien avec la phase travaux de projets structurants.

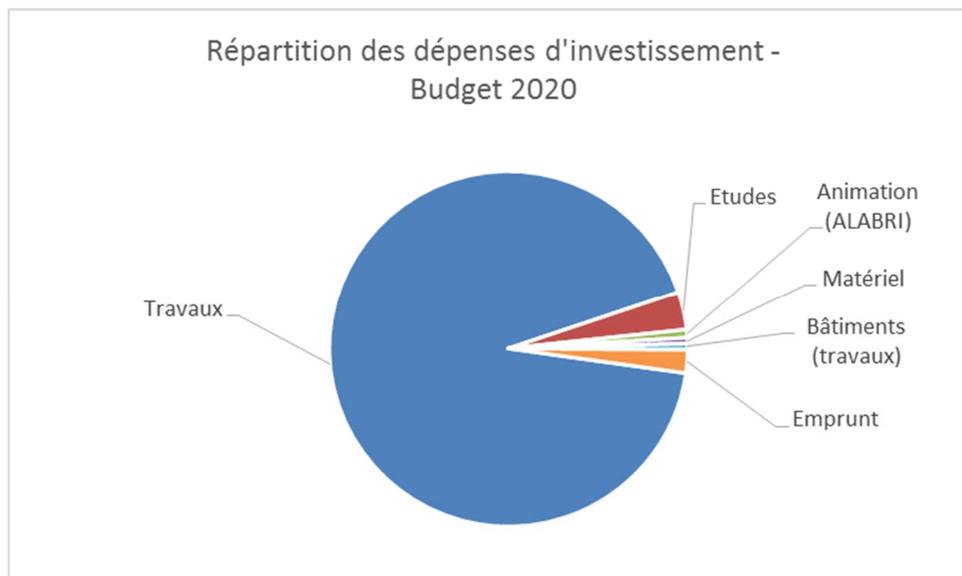
L'évolution générale de la section d'investissement est un niveau de dépenses moyens entre **2 et 4 millions d'€**. Fort logiquement des pointes de dépenses sont observées en lien avec la réalisation de travaux importants comme en 2009/2010 (ouvrage de Saint Geniès) et, dans une moindre mesure, 2015 (protection de berge de la digue de Remoulins, travaux hydrauliques de Domazan, restauration de la continuité écologique – Tranche 1...) puis en 2020 (travaux sur le Briançon à Théziers, franchissabilité du seuil de Remoulins, reprise du seuil de Sauzet...).



Les **dépenses** sont essentiellement les suivantes :

- ➔ **inondation** : fin d'ALABRI2, acquisition foncière sur les ouvrages, étude du Grabieux, protection de berge au pied de la digue d'Alès. Ces 2 derniers projets et les acquisitions foncières concernant les digues ne sont pas mutualisés (ouvrages hydrauliques),
- ➔ **ressource en eau** : équipements des piézomètres et création de nouveaux ouvrages dans le cadre du suivi du karst Urgonien, et, dans une moindre mesure, du karst hettangien,
- ➔ **milieux** : travaux de continuité écologique sur le seuil de Remoulins, restauration physique du Briançon (mutualisé), travaux et acquisition sur la zone humide des Paluns, acquisition foncière sur le Gardon d'Alès aval, réparation du seuil de Sauzet, évacuation de déchets métalliques sur des milieux sensibles, étude de continuité écologique sur le Galeizon...
- ➔ **travaux courants** : dépenses imprévues,
- ➔ **investissement matériel** : investissements pour l'équipe verte (tronçonneuses, débroussailleuses, robot broyeur..), ,
- ➔ **Travaux dans les locaux** : travaux prévisionnels dans les locaux de l'équipe verte pour la partie équipe verte et pour la partie « bureaux » à créer (transfert des postes liés à l'entretien des cours d'eau),
- ➔ **Emprunts** : part du capital des emprunts (137 000 €).

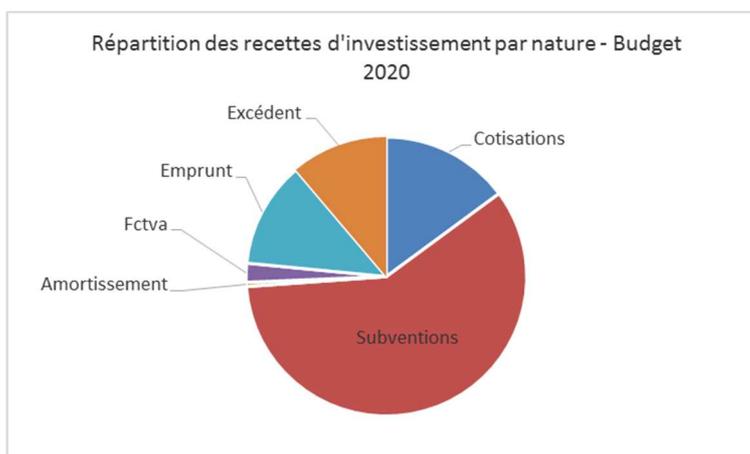
Les dépenses se répartissent entre les travaux, largement majoritaires (93%), les études (3,5%) et les emprunts (2%). L'acquisition de matériel est réduite en 2020 (0,5%) tout comme les dépenses pour l'animation (0,7%) et sur les travaux sur le bâtiment de l'équipe verte (0,6%).



Les **recettes** proviennent :

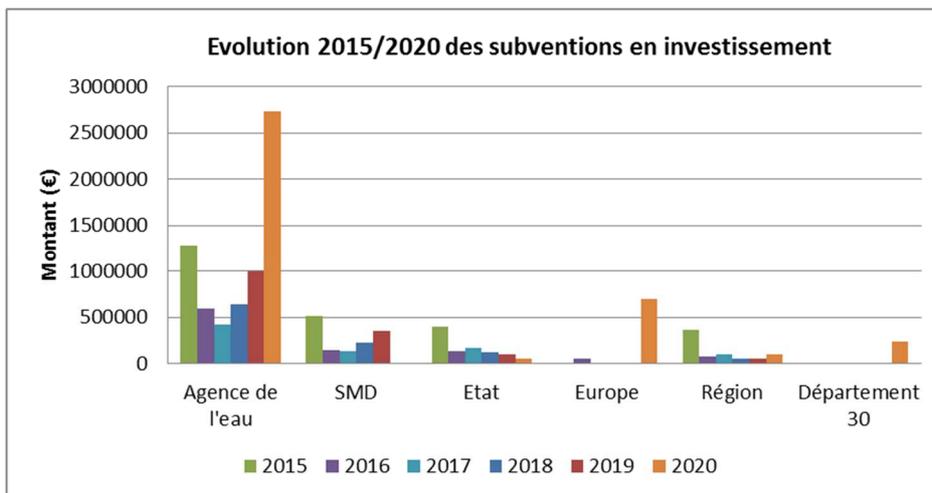
- ➔ des **subventions** prévues par les différents partenaires du syndicat (Agence de l'Eau, Europe, Etat, Région, Département du Gard ...) pour un montant de **3 834 728 €**,
- ➔ des **cotisations** des membres pour **965 162 €** (intégrées dans le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement),
- ➔ d'un montant prévisionnel de **142 864 €** de **FCTVA**,
- ➔ d'un **amortissement** (qui provient du budget de fonctionnement) de **31 907 €**,
- ➔ des recettes d'**emprunt** de **800 000 €** (emprunt à court terme seconde partie),
- ➔ d'excédent pour **726 500 €**.

Le graphe ci-dessous présente la répartition des recettes. La part des subventions reste majoritaire (près de 60%). La cotisation provient du transfert de la section de fonctionnement.



La répartition des financements par financeur depuis 2015 est présentée dans le graphe ci-dessous. L'année 2020 est marquée par l'arrêt des financements du SMD (dissolution) mais l'apparition du Département du Gard (qui n'est plus membre de l'EPTB et qui a voté un programme de financement de l'investissement), de l'Europe (financement des

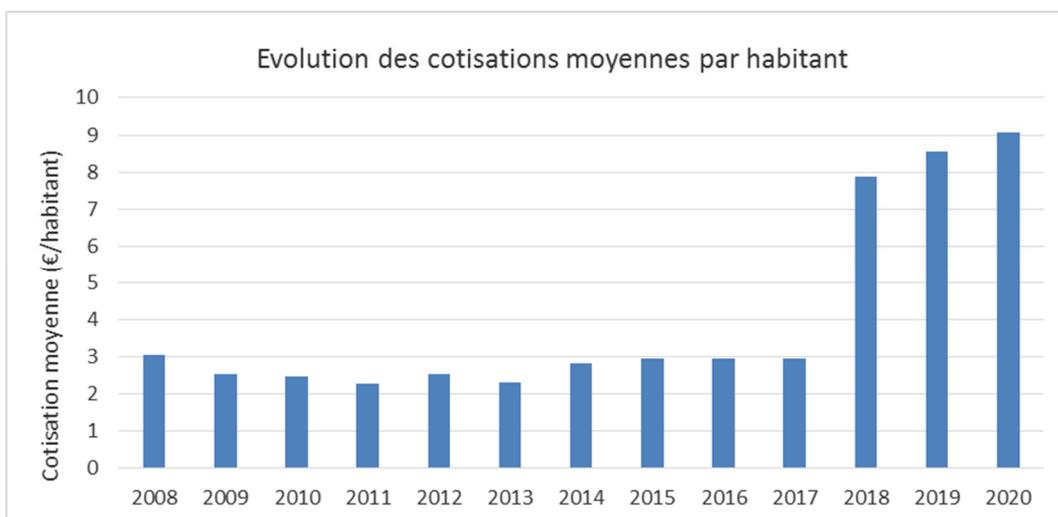
travaux sur le Briançon) ainsi qu'une participation importante de l'Agence de l'eau (financement à des taux élevés des projets structurants).

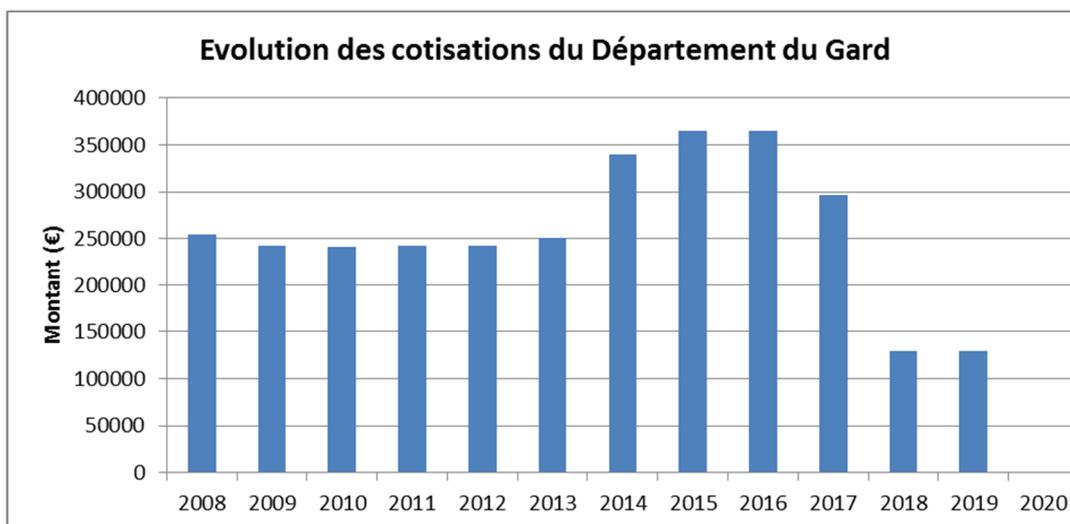


### Synthèse

La cotisation totale des collectivités s'élève à 1 815 891 € soit en moyenne 9,08 €/hab mais avec une disparité entre collectivités. L'augmentation de cotisation (8,55 €/hab en 2018) est directement en lien avec la perception des excédents liés à la dissolution du SMD.

Les graphes ci-dessous permettent de bien mettre en évidence l'évolution des cotisations en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI avec une forte augmentation pour les EPCI-FP et une forte diminution pour le Département du Gard, qui s'est retiré cette année.





### Répartition des cotisations

La répartition des cotisations s'effectue sur la **population** comptabilisée sur le bassin versant des Gardons (population 2017 utilisée dans le cadre des simulations GEMAPI) pour les EPCI-FP.

Collectivités	Population INSEE 2017 sur le bassin versant des Gardons
Alès agglomération	116 855
Nîmes métropole	22 485
CC Pays d'Uzès	26 262
CC Pont du Gard	23 651
CC Cévennes au Mont Lozère	4 210
CC Causse Aigoual Cévennes Terre Solidaire	2 617
CC Piémont cévenol	3 058
CC Pays de Sommières	591
SICE du Briançon	227
<b>Total</b>	<b>199 956</b>

Ensuite les règles de solidarité sont appliquées :

- ➔ 2 €/hab pour les CC Cévennes au Mont Lozère et Causse Aigoual Cévennes Terre solidaire
- ➔ Prise en charge d'une partie de la cotisation d'investissement mutualisée de Pays d'Uzès par Pont du Gard.

Les résultats sont ensuite **comparés aux objectifs de cotisation de l'EPTB (cotisation 2019)** augmentés de l'excédent lié à la dissolution du SMD (cf annexe 2). Effectivement les dépenses étaient prévues au budget des collectivités, le solde est transféré du SMD vers l'EPTB par le biais des EPCI-FP. Cette règle ne s'applique pas à Alès agglomération qui est soumis au contrat financier. Le solde du SMD pour Alès agglomération sera puisé dans ses crédits internes à l'EPTB.

Cotisations	Alès agglomération	Nîmes métropole	Pays d'Uzès	Pont du Gard	Cévennes Mont Lozère	Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires	Piémont cévenol	Pays de Sommières	SICE du Briançon (Beaucaire Terre d'Argence)
<b>Cotisation 2019 (€/hab)</b>	8,75	8,56	6,04	10,60	8,04	6,59	9,53	7,48	8,03
<b>Sur Cotisation SMD (€/hab)</b>	0	0,84	1,50	1,65	0,00	1,41	1,06	1,22	0,24
<b>Objectif (€/hab)</b>	<b>8,75</b>	<b>9,40</b>	<b>7,54</b>	<b>12,25</b>	<b>8,04</b>	<b>8,00</b>	<b>10,59</b>	<b>8,70</b>	<b>8,27</b>

L'étape suivante vise à réajuster les montants des cotisations non mutualisées. Effectivement les collectivités concernées cotisent sur une prévision budgétaire qu'il convient d'ajuster annuellement.

Collectivité	Projet	Cotisation au budget 19 (€)	Autofinancement au compte administratif 2018 (€)	Contribution au Fctva 19 (€)	Ajustement pour 2019 (€)
<b>Alès agglomération</b>	Etude Grabieux et confortement/prolongation digue d'Anduze	39 924	23 643	0	16 281

Ainsi la collectivité est excédentaire, c'est-à-dire qu'elle a plus cotisé que les prévisions le laissaient supposer. Ces sommes devront donc lui être réaffectées.

L'étape suivante vise à **ajuster les débits et crédits entre collectivités, votés en 2019 et à appeler la cotisation « objectif »**.

Cotisations	Alès agglomération	Nîmes métropole	Pays d'Uzès	Pont du Gard	Cévennes Mont Lozère	Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires	Piémont cévenol	Pays de Sommières	SICE du Briançon (Beaucaire Terre d'Argence)
<b>Objectif de cotisation (€/hab)</b>	<b>8,75</b>	<b>9,40</b>	<b>7,54</b>	<b>12,25</b>	<b>8,04</b>	<b>8,00</b>	<b>10,59</b>	<b>8,70</b>	<b>8,27</b>
<b>Crédits / débits en 2019 (€)</b>	229 135	22 316	0	21 777	0	0	14 563	350	297
<b>Crédits / débits en 2020 (€)</b>	-78 329	18 386	43 393	0	6 469	3 894	6 182	76	-70
<b>Débits spécifiques (€)</b>	-133 741 <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) 16 281 € de crédits d'ajustement des cotisations non mutualisées et -150 022 € de sur cotisation non perçues liée à la dissolution du SMD

Le montant global de cotisation vise à financer dans son ensemble les dépenses. Toutefois la répartition entre membre est ajustée en fonction des débits /crédits

Cotisations	Alès agglomération	Nîmes métropole	Pays d'Uzès	Pont du Gard	Cévennes Mont Lozère	Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires	Piémont cévenol	Pays de Sommières	SICE du Briançon (Beaucaire Terre d'Argence)
Cotisation 2020 - Montant (€)	1 022 988,43	211 172,51	197 803,59	289 745,00	33 848,40	20 913,00	32 400,88	5 142,97	1 876,17
Cotisation 2020 - Montant / hab (€/hab)	8,75	9,40	7,54	12,25	8,04	8,00	10,59	8,70	8,27
Débets / Crédits (€)	16 965	40 702	43 393	21 777	6 469	3 894	20 745	426	227

Ce système permet de conserver les équilibres décidés entre collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI et de faire face aux enjeux du syndicat dans la période difficile qui s'est amorcée (retrait du Département et dissolution du SMD).

En conclusion, la **cotisation moyenne** en 2020 pour le syndicat s'élève à **9,08 €/habitant** avec des variations en fonction des collectivités.

La cotisation moyenne passerait à environ **23,00 €/habitants si nous n'avions pas d'excédent**. Une cotisation de l'ordre de 12 € permettrait de compenser les pertes de financement du SMD. La cotisation moyenne s'établirait à près de 16 €/habitant sans aucune subvention en fonctionnement mais avec les excédents et proche de 20 €/habitant sans les excédents et sans subvention en fonctionnement. En résumé, au regard de notre situation, une cotisation de l'ordre de 12 à 15 € permettrait de faire face aux pertes de recettes tout en maintenant le niveau de service.

### GEMAPI / hors GEMAPI

La répartition GEMAPI / hors GEMAPI pour l'autofinancement est la suivante :

EPCI-FP	GEMAPI	Hors GEMAPI
Alès agglomération	95%	5%
CC Pont du Gard	95%	5%
Autres	95%	5%

La part de la cotisation qui relève de la GEMAPI est en augmentation par rapport à 2019 car les projets structurants portés, qui représentent un autofinancement très significatif, relèvent de la GEMAPI. Pour les années suivantes, le taux diminuera de fait avec des valeurs probablement du même ordre que celles de 2019.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité**

➔ **APPROUVE** le montant des cotisations, prévues à l'article 14 des statuts, à hauteur de 1 815 890,95 €,

Collectivités	Cotisations GEMAPI + HORS GEMAPI 2020
Alès agglomération	1 022 988,43 €
Nîmes métropole	211 172,51 €

Pays d'Uzès	197 803,59 €
Pont du Gard	289 745,00 €
Cévennes Mont Lozère	33 848,40 €
Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires	20 913,00 €
Piémont cévenol	32 400,88 €
Pays de Sommières	5 142,97 €
SICE du Briançon (Beaucaire Terre d'Argence)	1 876,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 815 890,95 €</b>

- ➔ APPROUVE la clé répartition de la cotisation sur 95% en GEMAPI et 5% Hors GEMAPI
- ➔ DIT que les participations des collectivités adhérentes seront appelées en 4 parts égales en 2019 :
  - ¼ dès que la présente délibération aura pris un caractère exécutoire
  - ¼ au 30 juin 2020
  - ¼ au 30 septembre 2020
  - ¼ début décembre 2020
- ➔ APPROUVE le budget primitif 2020 et voter les crédits correspondants en dépenses et en recettes,
- ➔ AUTORISE le Président à solliciter les différentes subventions de fonctionnement auprès des partenaires financiers,
- ➔ AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision budgétaire.

#### **Point 17 - DELEGATION AU PRESIDENT POUR SIGNER DES CONVENTIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE L'EPTB GARDONS**

**Délibération n° 2020/25**

Le Président rappelle que, par délibération n°2018/49 en date du 10 octobre 2018, le Comité Syndical lui a donné délégation pour conclure toutes conventions et actes nécessaires au bon déroulement de certaines opérations.

Cette délégation avait pour but de permettre le conventionnement avec des personnes publiques ou privées afin de faciliter la gestion des parcelles de terrains dont l'EPTB Gardons est à ce jour propriétaire.

En effet, suite aux acquisitions pour la réalisation du barrage de Saint Geniès de Malgoirès, la reconstitution ou la préservation des forêts alluviales du Gardon d'Alès aval, la restauration physique du Briançon à Théziers, la création de la zone humide de la Jacotte à Aramon et la prise de possession des seuils de Sauzet et de Saint Chaptès, l'EPTB Gardons se trouve propriétaire d'un certain nombre de parcelles qui ont une « vie » de voisinage, de passage, et qui peuvent faire l'objet de conventions diverses pour des droits de passage, des occupations précaires, ou tout autre forme d'usage, dans l'intérêt de l'EPTB Gardons.

Dans le cadre du fonctionnement quotidien du syndicat, les délégations au Président pour signer ces conventions avaient été liées aux délibérations relatives aux opérations d'acquisitions.

Toutefois, il convient d'envisager de déléguer au Président, de façon générale et hors référence aux opérations, la possibilité de négocier et conclure toutes conventions et actes nécessaires à l'administration et à la gestion des terrains de l'EPTB Gardons.

Il est proposé au Comité Syndical de donner délégation au Président pour négocier et valider tous actes et conventions, ainsi que les avenants qui s'y rapporteraient.

Concernant des conventions et actes qui auraient un caractère financier à charge de l'EPTB Gardons, ceux-ci ne pourront être valablement mis en œuvre que si les crédits budgétaires sont suffisants et restent conformes aux enveloppes validées par le Comité Syndical.

Ainsi,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ **DONNE DELEGATION** au Président pour négocier, valider et conclure, avec toutes personnes publiques ou privées, toutes conventions et actes nécessaires à l'administration, à la gestion et à l'utilisation des terrains qui sont propriété de l'EPTB Gardons,
- ➔ **DONNE DELEGATION** au Président pour signer tout acte de modification et avenant s'y rapportant,
- ➔ **DONNE DELEGATION** au Président pour fixer les contreparties financières au profit ou à la charge de l'EPTB Gardons qui pourraient être générées par ces conventions et actes,
- ➔ **DIT** que, concernant des conventions et actes qui auraient un caractère financier à charge de l'EPTB Gardons, ceux-ci ne pourront être valablement mis en œuvre que si les crédits budgétaires sont suffisants et restent conformes aux enveloppes validées par le Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 15h50

Le Président  
Max ROUSTAN



**LISTE DES ANNEXES :**

- 1 annexe délibération 2020/10
- 1 annexe délibération 2020/17
- 1 annexe délibération 2020/18
- 1 annexe délibération 2020/23
- 2 annexes délibération 2020/24

## ANNEXE A LA DELIBERATION 2020.....

Etat des marchés et commandes engagés dans le cadre de la délégation au Président  
du 04/12/2019 AU 06/02/2020

Tiers	Objet	TTC	Date
DECATHLON ALES	VETEMENTS DE TRAVAIL	631,00 €	05/12/2019
SAS LYRECO FRANCE	4 CLES USB	88,08 €	10/12/2019
LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS	FORFAIT ANNUEL POUR ASSURER LA PRESTATION D'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER	576,00 €	16/12/2019
LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS	PRESTATION DE COLLECTE DU COURRIER 2020	1 628,40 €	16/12/2019
SARL PIALOT MOTOCULTURE	ACHAT DE PIECES DETACHEES	2 441,04 €	16/12/2019
ECOMA	MAPA n° 2019/0101 120I2M2 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	686,44 €	16/12/2019
QUAE	CDE LIVRE "LES SOLS ONT ILS DE LA MÉMOIRE"	25,00 €	17/12/2019
ESRI FRANCE	MAPA n° 2019/0102 108ATT19 RENOUELEMENT ABONNEMENT ARCGIS ONLINE	720,00 €	20/12/2019
RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF AGRIA	REPAS POUR LA REUNION TECHNIQUE ETUDE KARST 6 PERSONNES	78,00 €	13/01/2020
LE PARADIS TRAITEUR	INAUGURATION DE LA JACOTTE	1 662,50 €	13/01/2020
UP CHEQUE DEJEUNER	CHEQUES DEJEUNER - année 2020	3 000,00 €	14/01/2020
RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF AGRIA	PARTIIPATION RESTAURANT ADMINISTRATIF année 2020	7 500,00 €	14/01/2020
SAS LYRECO FRANCE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	563,70 €	15/01/2020
LA FERME DES SAVEURS	REPAS POUR LA REUNION ANNUELLE DE SERVICE	1 140,00 €	21/01/2020
GARAGE DE LA GARE Patrice Rodier	ENTRETIEN DES VEHICULES	642,54 €	22/01/2020
GARAGE DE LA GARE Patrice Rodier	ENTRETIEN DES VEHICULES	80,40 €	22/01/2020
SA BERGER LEVRAULT	CONTRAT MAINTENANCE LOGICIELS E-COMPTA / E-PAYE / SOLON - 2020	3 204,85 €	22/01/2020
SA BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT IPARAPHEUR ANNEE 2020	150,00 €	22/01/2020
SA BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BLESS ANNEE 2020	299,94 €	22/01/2020
SA BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT CHORUS PRO ANNEE 2020	270,00 €	22/01/2020
SARL DIGITO	CONTRAT ASSITANCE INFORMATIQUE	4 455,28 €	22/01/2020
DELON David	CONTRAT MAINTENANCE SIGMA	560,00 €	22/01/2020
SARL DIGITO	ABONNEMENT ALTOSPAM 2020	477,90 €	22/01/2020
POISSON SOLUBLE	GESTION HEBERGEMENT DOMAINE 2020	1 128,00 €	22/01/2020
SAS DECATHLON NIMES	VETEMENTS DE TRAVAIL SIEGE	293,00 €	23/01/2020
LPSI SARL	VERIFICATION EXTINCTEUR 2019 SIEGE +EQUIPE VERTE	406,80 €	05/02/2020
SARL DIGITO	MAINTENANCE 3CX PHONE 2020	243,00 €	05/02/2020
GRAIE ASSOCIATION	INSCRIPTION 7 EME CONFERENCE EAU ET SANTE REGIS	340,00 €	05/02/2020
SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ FRERES	MAPA n° 2020/0011 FOUR MAT REPRISE PROTECTION BERGE DIGUE REMOULINS	720,00 €	05/02/2020
ISL INGENIERIE	MAPA n° 2020/0012 135RVSG - REVISION ETUDE DANGERS BARRAGE ST GENIES	23 520,00 €	05/02/2020
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>57 531,87 €</b>	

## ANNEXE AU CA 2019

LIBELLE OPERATION	code operation	imp budgétaire	DELIBERATION	fin de l'AP intialement prévue en	L'AUTORISATION DE PROGRAMME (Délibération initiale )	cumul CP UTILISE jusqu'au 31/12/2019
Opération de prolongement digue anduze	008AND	23148	n° 16 du 12/10/2011	2015	598 000,00	364 210,00
Animation vulnérabilité du bâti -ALABRI 2 - gardon d'Alès et cnes COMPS ARAMON et ANDUZE + VALLABREGUES	030ALABRI2	203111	n°33/2014	2017	370 000,00	212 390,00
RESTAURATION PHYSIQUE DU BRANCON A THEZIERS - REALISATION	055THEZTX	23149	n° 2015/57	2019	4 386 000,00	1 001 200,40
TRAVAUX DANS LA TRAVERSEE DE MONTFRIN	074MONTX	231458	n° 37 + 43 /2014	2016	240 000,00	161 286,00
OPERATION DE MISE EN TRANSPARENCE PISCICOLE ET SEDIMENTAIRE DU SEUIL DE COLLIAS - PH CONCEPTION	075COLLIAS	2314	n° 2016/54 + 2017/50	2019	87 600,00	50 507,71
RESTAURATION PHYSIQUE DU GARDON D'ANDUZE - ETUDE PRELIMINAIRE HYDROMORPHOLOGIQUE ET PROPOSITION D'AMENAGEMENTS	076RPAND	2031	n° 2016/53	2016	72 000,00	50 328,00
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PASSE A POISSONS DU SEUIL DE REMOULINS	081PPREMC	2314	n° 2017/29	2018	78 000,00	62 307,00
SCHEMA D'AMENAGEMENT RP ALLARENQUE	085RPALL	2031	n° 2017/50	2018	78 000,00	216,00
ZH des Paluns à Aramon Animation et acquisitions foncières dans le cadre du Plan de Gestion	087PALZH	2312	n° 2017/48	2019	468 400,00	58 284,23
ZH JACOTTE restauration fonctionnelle et reconquête de zones humides dans le cadre du plan de gestion de Paluns – commune d'Aramon	088JACZH	2312	n° 2017/49	2019	241 560,00	160 424,00
Acquisitions de forêts alluviales et de zones humides dans la poursuite du Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès Aval	090PGDGAA	2111	n° 2017/52	2019	69 320,00	57 352,00
ETUDE DU GRABIEU (transfert ALES AGGLO / GEMAPI)	102ETGRA	2031	TRANSFERT ALES AGGLO	2019	180 000,00	134 375,00
SUIVI DU KARST HURGONIEN (INSTALLATION EQUIPEMENTS)	106PIEZO	2188	n° 2018/71	2019	49 680,00	8 803,00
PASSE A POISSONS DE REMOULINS - Phase TRAVAUX	110PPRETX	2313 / 2111	n° 2018/67	2021	1 560 000,00	14 123,00

13/02/2020

# **EPTB Gardons**

DOCUMENTS BUDGETAIRES

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

- BUDGET PRIMITIF 2020

## Fonctionnement - Dépenses

Chapitre ou Compte	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020
60611 - Eau et assainissement	500,00 €	171,32 €	500,00 €
60612 - Énergie - Électricité	5 500,00 €	4 378,29 €	5 500,00 €
60622 - Carburants	12 000,00 €	11 506,06 €	12 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	600,00 €	688,04 €	700,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	20 000,00 €	19 613,31 €	20 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	5 000,00 €	2 358,39 €	5 000,00 €
6064 - fournitures administratives	6 500,00 €	2 834,16 €	6 500,00 €
6068 - Autres fournitures	50,00 €	- €	50,00 €
611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises		- €	- €
6111 - Contrats sur suivi des digues ISP = 2012 : suivi des ouvr. Hydraul. classés	42 240,00 €	28 229,19 €	47 640,00 €
6132 - Locations immobilières	9 100,00 €	8 690,29 €	7 000,00 €
6135 - Locations mobilières	1 000,00 €	126,45 €	1 000,00 €
614 - Charges locatives et de copropriété	4 000,00 €	2 947,13 €	4 000,00 €
615221 - Entretien et réparation sur Bâtiments	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
615231 - entretien réparation Voiries	24 000,00 €	960,00 €	- €
615232 - entretien réparation réseaux		- €	30 000,00 €
61524 - bois et forêts	1 368 152,12 €	953 881,43 €	1 229 661,93 €
61551 - Entretien et réparation sur Matériel roulant	8 000,00 €	7 878,94 €	9 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	200,00 €	948,00 €	200,00 €
6156 - Maintenance	28 000,00 €	18 373,27 €	28 000,00 €
6161 - Primes d'assurances	30 000,00 €	27 793,83 €	27 000,00 €
617 - Etudes et recherches	1 034 120,00 €	207 756,48 €	1 046 300,00 €
6182 - Documentation générale et technique	1 000,00 €	745,42 €	1 000,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	6 000,00 €	912,00 €	6 000,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	500,00 €	207,00 €	500,00 €
6188 - Autres frais divers	11 700,00 €	10 143,00 €	4 680,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	750,00 €	619,32 €	750,00 €
6226 - honoraires	28 000,00 €	30 704,24 €	30 000,00 €
6227 - frais d'actes et de contentieux	12 000,00 €	- €	2 000,00 €
6228 - Divers	31 000,00 €	30 330,00 €	5 500,00 €
6231 - Annonces et insertions	5 000,00 €	6 724,80 €	5 000,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	500,00 €	127,24 €	500,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	2 300,00 €	2 256,00 €	3 000,00 €
6237 - Publications	5 700,00 €	3 105,90 €	6 000,00 €
6238 - Divers	26 600,00 €	3 304,52 €	77 640,00 €
6251 - Voyages et déplacements	12 000,00 €	13 482,91 €	14 000,00 €
6256 - Missions	600,00 €	- €	300,00 €
6257 - Réceptions	8 000,00 €	991,04 €	10 000,00 €
6261 - Affranchissements	5 000,00 €	377,60 €	5 250,00 €
6262 - Frais de télécommunications	13 000,00 €	11 177,23 €	19 200,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	1 500,00 €	1 392,46 €	1 500,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	10 000,00 €	7 523,00 €	10 000,00 €
6283 - frais de nettoyage des locaux	10 000,00 €	11 994,23 €	10 000,00 €
6288 - Autres services extérieurs	6 000,00 €	5 380,00 €	4 500,00 €
63512 - Taxes foncières	1 000,00 €	1 346,54 €	1 000,00 €
63513 - Autres impôts locaux			
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	- €	681,84 €	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 799 112,12 €</b>	<b>1 442 660,87 €</b>	<b>2 700 371,93 €</b>
6218 - Autre personnel extérieur	213 250,00 €	205 250,00 €	209 800,00 €
6331 - Versement de transport	9 500,00 €	9 261,04 €	9 800,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00 €	503,03 €	535,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	8 800,00 €	8 554,55 €	9 100,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 600,00 €	1 543,53 €	1 635,00 €
64111 - Rémunération principale	359 700,00 €	347 094,26 €	448 698,00 €
64112 - NBI, SFT et Indemnité Résidence	14 000,00 €	13 248,90 €	15 836,00 €
64118 - Autres Indemnités	103 000,00 €	113 017,13 €	130 660,00 €
64131 - Rémunérations	160 000,00 €	148 358,28 €	119 000,00 €
64138 - Autres indemnités	20 000,00 €	20 082,06 €	8 600,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	102 500,00 €	100 914,30 €	107 946,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	117 000,00 €	118 489,96 €	155 690,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00 €	6 520,56 €	5 200,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	32 000,00 €	37 692,73 €	37 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	- €	- €	
6474 - Versement aux Œuvres Sociales	4 500,00 €	4 481,50 €	4 500,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	2 798,12 €	3 500,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	3 500,00 €	4 555,64 €	16 300,00 €
6488 - Autres charges	2 500,00 €	1 872,15 €	
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 160 450,00 €</b>	<b>1 144 237,74 €</b>	<b>1 283 800,00 €</b>
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	244 000,00 €	- €	300 000,00 €
<b>022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>244 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>300 000,00 €</b>

## Fonctionnement - Dépenses

Chapitre ou Compte	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020
023 - Virement à la section d'investissement	921 309,61 €		965 161,98 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>921 309,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>965 161,98 €</b>
675 - valeur comptable des immos cédées	- €	1 243,44 €	
6761 - Différence sur réalisat° immo	- €		
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	19 100,00 €	18 999,74 €	31 907,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>19 100,00 €</b>	<b>20 243,18 €</b>	<b>31 907,00 €</b>
6531 - Indemnités	25 000,00 €	24 952,07 €	29 500,00 €
6532 - frais de mission des élus	9 500,00 €	5 955,63 €	9 500,00 €
6533 - Cotisations de retraite	1 000,00 €	1 590,58 €	2 000,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 000,00 €	3 085,80 €	4 000,00 €
6536 - Formation	- €		1 500,00 €
65738 - Autres organismes publics			
65888-autres		1,29 €	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>36 500,00 €</b>	<b>35 585,37 €</b>	<b>46 500,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	27 000,00 €	26 643,98 €	38 000,00 €
66112 - Intérêts - rattachement des ICNE	- 400,00 €	- €	
661121 - montant des ICNE de l'exercice		8 203,20 €	2 000,00 €
661122 - montant des ICNE de l'exercice N-1		- 3 403,09 €	
6618 - Intérêts des autres dettes	- €	- €	20 000,00 €
666 - Pertes de change			
6688 - Autres charges financières	33 400,00 €		
<b>66 - Charges financières</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>31 444,09 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
6718 - autres charges exceptionnelles		128,69 €	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	14 000,00 €		
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>128,69 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>5 255 471,73 €</b>	<b>2 674 299,94 €</b>	<b>5 388 740,91 €</b>
	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020

<b>Fonctionnement - Recettes</b>			
Chapitre ou Compte	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 455 661,73 €	1 455 661,73 €	2 012 086,26 €
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>1 455 661,73 €</b>	<b>1 455 661,73 €</b>	<b>2 012 086,26 €</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	43 794,37 €	10 000,00 €
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>- €</b>	<b>43 794,37 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
7471 - ETAT	94 640,00 €	61 202,63 €	292 880,00 €
7472 - Régions	49 240,00 €	4 800,00 €	86 080,00 €
7473 - Départements (DONT Participat° C.Dptal30 - 130 000 €)	131 500,00 €	130 000,00 €	40 000,00 €
74748 - Autres communes	- €	- €	- €
75751 - GFP de rattachement			- €
74758 - Autres groupements (CC - AGGLO)	2 415 751,00 €	2 658 119,60 €	1 815 890,95 €
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	34 320,00 €	- €	24 480,00 €
7478 - autres organismes AGENCE DE L'EAU	1 074 359,00 €	329 523,00 €	1 098 323,70 €
7488 - autres attributions et participations		- €	9 000,00 €
			- €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>3 799 810,00 €</b>	<b>3 183 645,23 €</b>	<b>3 366 654,65 €</b>
7588 - produits divers de gestion courante		1,43 €	
<b>Autres produits</b>	<b>- €</b>	<b>1,43 €</b>	<b>- €</b>
761 - produits de participations			
775 - produits des cessions d'immos	- €	€ 3 283,44	
	- €	- €	
<b>76 - produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>3 283,44 €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>5 255 471,73 €</b>	<b>4 686 386,20 €</b>	<b>5 388 740,91 €</b>
	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020

Investissement - Dépenses			Y COMPRIS RàR càd : prop nouvelles + RàR
Chapitre ou Compte	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	- €	- €	- €
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
020 - dépense imprévues d'investissement	29 953,78 €	- €	120 000,00 €
<b>020 - dépense imprévues d'investissement</b>	<b>29 953,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>120 000,00 €</b>
1321 - etat	- €	- €	
13212 - Agence de l'eau			
1322 - Régions	- €	- €	
1326 - Autres établissements publics locaux	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1327 - budgets communautaires et fonds structurels	- €	- €	
<b>040 - opérations d'ordre de transf. entre sections</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000,00 €</b>
192 - Plus ou moins value sur cession d'immo			
<b>040 - opérations d'ordre de transf. entre sections</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunts en euros	131 610,00 €	88 051,47 €	137 000,00 €
1641 - Remboursement anticipé sur emprunt en €			
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>131 610,00 €</b>	<b>88 051,47 €</b>	<b>137 000,00 €</b>
	- €		
2031 - Frais d'études	159 995,00 €	49 259,70 €	225 600,00 €
203111 - Animation Vulnérabilité ALABRI 2 et ALES AGG	96 000,00 €	76 200,00 €	48 000,00 €
203112 - E des sites potentiels de stockages			
203119 - mise en œuvre + Révision du SAGE	- €	- €	
2033 - frais d'insertion	- €	108,00 €	
205 - Concessions et droits similaires logiciels, brevets, lice	- €		
2051 - concession et droit similaires (Site anticipation crue)			
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>255 995,00 €</b>	<b>125 567,70 €</b>	<b>273 600,00 €</b>
	- €		
2111 - Terrains nus	842 340,00 €	357 896,51 €	382 720,00 €
2121 - Plantations d'arbustes		- €	- €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	6 000,00 €	- €	- €
2135 - Installations générales, agencements et aménagement	- €	1 620,00 €	46 800,00 €
2138 - Autres constructions	230 000,00 €	227 192,01 €	- €
2145 - construct° sur sol d'autrui, Installations générales, a	- €		- €
2158 - Autres installation°, matériel et outillage techniques	82 500,00 €	82 161,24 €	12 000,00 €
2182 - Matériel de transport	40 800,00 €	40 468,94 €	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €	6 201,79 €	12 000,00 €
2184 - Mobilier	24 000,00 €	- €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	49 680,00 €	812,77 €	166 395,84 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 281 320,00 €</b>	<b>716 353,26 €</b>	<b>619 915,84 €</b>
2312- Agencements et aménagements de Terrains	756 000,00 €	170 600,31 €	153 840,00 €
2313 - Constructions	224 400,00 €	3 120,00 €	1 706 400,00 €
2314 - Constructions sur sol d'autrui	61 440,00 €	35 782,35 €	118 596,00 €
231412 - Plan de gestion durable Gardon Alès Aval		- €	
23143 - Sécurisation digue de Remoulins		- €	
231458 - Tx traversée Montfrin	1 800,00 €	1 561,92 €	1 800,00 €
231462 - Tx Traversée Domazan			
23148 - Tx de prolongation de la digue d'Anduze	18 000,00 €	8 820,00 €	
23149 - Tx de gestion du Briançon theziers	3 091 531,00 €	519 765,15 €	3 349 200,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immo	1 000,00 €	14 175,71 €	1 000,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>4 154 171,00 €</b>	<b>753 825,44 €</b>	<b>5 330 836,00 €</b>
275 - Dépôts et cautionnements			
<b>27- Autres Immobilisations financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
C/458205 - ST QUENTIN LA POT part DPT annulation de titre - trop perçu - abandon projet	34 265,00 €	- €	34 265,00 €
			- €
<b>4581 - opérations SOUS MANDAT (dépenses)</b>	<b>34 265,00 €</b>		<b>34 265,00 €</b>
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>5 888 314,78 €</b>	<b>1 683 797,87 €</b>	<b>6 516 616,84 €</b>
	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020

Y COMPRIS RàR  
càd : prop nouvelles + RàR

## Investissement - Recettes

Chapitre ou Compte	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020
001 - SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSE	592,54 €	592,54 €	724 460,30 €
<b>001 - SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSE</b>	<b>592,54 €</b>	<b>592,54 €</b>	<b>724 460,30 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	921 309,61 €	- €	965 161,98 €
<b>021 - Virement de la section de fonctionnemen</b>	<b>921 309,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>965 161,98 €</b>
024 - Produits de cessions	954,00 €	- €	1 000,00 €
<b>024 - produits de cessions</b>	<b>954,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000,00 €</b>
28135 - AUTRES IMMOS		1 243,44 €	162,69 €
28158 - autres install, mat et outillage	4 221,00 €	4 093,74 €	11 531,19 €
28182 - Matériel de transport	1 683,00 €	1 683,00 €	7 393,00 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatiqu	7 569,68 €	7 596,68 €	7 713,02 €
28184 - Mobilier	786,32 €	786,32 €	762,87 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	4 840,00 €	4 840,00 €	4 344,23 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sec</b>	<b>19 100,00 €</b>	<b>20 243,18 €</b>	<b>31 907,00 €</b>
	A		
10222 - F.C.T.V.A.	45 000,00 €	38 704,44 €	142 864,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	29 536,52 €	29 536,52 €	
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>74 536,52 €</b>	<b>68 240,96 €</b>	<b>142 864,00 €</b>
1312 - region			
13211 - Subvention ETAT	103 786,50 €		55 575,00 €
13212 - Subvention AGENCE DE L'EAU	706 309,67 €	388 814,00 €	2 733 053,60 €
1322 - Régions	55 485,75 €	- €	103 182,64 €
1323 - Départements			241 201,72 €
13258 - autres groupements		- €	
1326 - Autres ets publics locaux (SMD)	356 860,19 €	338 878,40 €	
1327 - Budget communautaire et Fonds Structure	129 733,00 €	- €	701 714,60 €
<b>13 - Subventions d'investissement reçues</b>	<b>1 352 175,11 €</b>	<b>727 692,40 €</b>	<b>3 834 727,56 €</b>
2135 - requi sur versement notaire		11 605,35 €	
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>- €</b>	<b>11 605,35 €</b>	<b>- €</b>
			- €
238 - Avances versées sur commandes d'immos corporelles		14 175,71 €	
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>- €</b>	<b>14 175,71 €</b>	<b>- €</b>
458205 - domazan	16 496,00 €		16 496,00 €
458206 - ST QUENTIN LA POT part CNE	11 353,00 €	11 352,03 €	
<b>4582 - operations SOUS MANDAT (RECETTES)</b>	<b>27 849,00 €</b>	<b>11 352,03 €</b>	<b>16 496,00 €</b>
1641 - Emprunts en euros	3 491 798,00 €	1 277 456,00 €	800 000,00 €
16876 - autres ets publiques (avance treso AE)		276 900,00 €	
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 491 798,00 €</b>	<b>1 554 356,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>
<b>Investissement - Recettes</b>	<b>5 888 314,78 €</b>	<b>2 408 258,17 €</b>	<b>6 516 616,84 €</b>
	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	BP 2020

RECAPITULATIF PAR SECTION

	CA 2019	
	Réalisé 2019	BP 2020
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>	2 674 299,94 €	5 388 740,91 €
<i>résultat de l'exercice hors report EXC ANT</i>	<b>556 424,53 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :</b>	3 230 724,47 €	5 388 740,91 €
<b>TOTAL DEPENSES INVEST. :</b>	1 683 797,87 €	6 516 616,84 €
<i>résultat de l'exercice HORS REPORT EXC ANT,</i>	<b>724 460,30 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :</b>	2 408 258,17 €	6 516 616,84 €

Réalisé 2019

+ **1 280 884,83 €**

**bilan final (+) EXCEDENT ET (-) DEFICIT**

excédent 2018 reporté en FCT 2019 = 1 455 661,73 €  
excédent 2018 reporté en INV 2019 = 592,54 €

## ANNEXE AU BP 2020

LIBELLE OPERATION	code operation	imp budgétaire	DELIBERATION	fin de l'AP initialement prévue en	L'AUTORISATION DE PROGRAMME (Délibération initiale )	cumul CP UTILISE jusqu'au 31/12/2019	CP prévu	CP prévu
							2020	2021
Opération de prolongement digue anduze	008AND	23148	n° 16 du 12/10/2011	2015	598 000,00	364 210,00	- €	233 790,00
Animation vulnérabilité du bâti -ALABRI 2 - gardon d'Alès et cnes COMPS ARAMON et ANDUZE + VALLABREGUES	030ALABRI2	203111	n°33/2014	2017	370 000,00	212 390,00	12 000,00 €	145 610,00
RESTAURATION PHYSIQUE DU BRANCON A THEZIERS - REALISATION	055THEZTX	23149	n° 2015/57	2019	4 386 000,00	1 001 200,40	3 349 200,00 €	35 599,60
OPERATION DE MISE EN TRANSPARENCE PISCICOLE ET SEDIMENTAIRE DU SEUIL DE COLLIAS - PH CONCEPTION	075COLLIAS	2314	n° 2016/54 + 2017/50	2019	87 600,00	50 507,71		37 092,29
RESTAURATION PHYSIQUE DU GARDON D'ANDUZE - ETUDE PRELIMINAIRE HYDROMORPHOLOGIQUE ET PROPOSITION D'AMENAGEMENTS	076RPAND	2031	n° 2016/53	2016	72 000,00	50 328,00	- €	21 672,00
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PASSE A POISSONS DU SEUIL DE REMOULINS	081PPREMC	2314	n° 2017/29	2018	78 000,00	62 307,00	- €	15 693,00
SCHEMA D'AMENAGEMENT RP ALLARENQUE	085RPALL	2031	n° 2017/50	2018	78 000,00	216,00	48 000,00 €	29 784,00
ZH des Paluns à Aramon Animation et acquisitions foncières dans le cadre du Plan de Gestion	087PALZH	2312	n° 2017/48	2019	468 400,00	58 284,23	298 000,00 €	112 115,77
ZH JACOTTE restauration fonctionnelle et reconquête de zones humides dans le cadre du plan de gestion de Paluns – commune d'Aramon	088JACZH	2312	n° 2017/49	2019	241 560,00	160 424,00	42 000,00 €	39 136,00
Acquisitions de forêts alluviales et de zones humides dans la poursuite du Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès Aval	090PGDGAA	2111	n° 2017/52	2019	69 320,00	57 352,00	- €	11 968,00
ETUDE DU GRABIEU (transfert ALES AGGLO / GEMAPI)	102ETGRA	2031	TRANSFERT ALES AGGLO	2019	180 000,00	71 948,00	45 600,00 €	62 452,00
SUIVI DU KARST HURGONIEN (INSTALLATION EQUIPEMENTS)	106PIEZO	2188	n° 2018/71	2019	79 200,00	8 803,00	70 397,00 €	0,00
PASSE A POISSONS DE REMOULINS - Phase TRAVAUX	110PPRETX	2313 / 2111	n° 2018/67	2021	1 560 000,00	14 123,00	1 532 400,00 €	13 477,00